



LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Janvier 2020

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr

Villes et Villages
Fleuris



LA COTE D'AZUR
1005 - LA CADIÈRE - Route Nationale - Grotte de la Digue



LA CADIÈRE - Hôtel-de-Ville

Les Fils de A. Fiquet



LA CADIÈRE - Les Bains



LA PROVENCE ARTISTIQUE ET PITTORESQUE

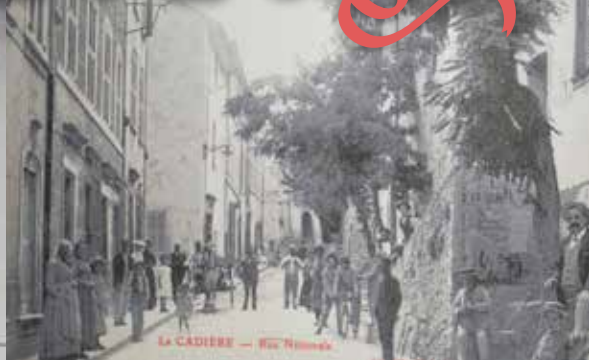
LA CADIÈRE - Rue Nationale



La Cadière pour tous
Albertine

LA CADIÈRE (Var) - Avenue Notre-Dame

MEILLEURS VŒUX POUR 2020



LA CADIÈRE - Rue Nationale



LA PROVENCE ARTISTIQUE ET PITTORESQUE



René JOURDAN,

- Maire de La Cadière d'Azur,
- Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume,
- Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Agglomération Toulonnaise (SITTOMAT),
- Officier de l'ordre national du Mérite Agricole,

**Les Adjoints et les Conseillers Municipaux,
vous souhaitent une nouvelle année sereine
et pleine de moments heureux !**





Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Avant de commencer la séance du Conseil municipal Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur MICHEL Jean, Maire de Signes, qui a trouvé la mort dans l'exercice de ses fonctions et dans des circonstances particulièrement pénibles. Il souligne que « Jeannot » était un collègue mais aussi un ami très proche puisqu'ils étaient tous deux à l'origine de la création de la communauté de communes sud sainte baume en juillet 1994.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'EAU 2018

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément :

- à l'article L 2224-5 du C.G.C.T,
- à la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, de l'eau potable et de l'assainissement qui développent les critères portés à l'information des usagers sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine et sur ses tarifs,
- à la note d'informations émanant de l'agence de l'eau expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau, il est nécessaire de présenter chaque année un rapport sur le fonctionnement du service public de l'eau.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'année 2018 et demande aux membres de l'assemblée d'en prendre connaissance.

Il rappelle que c'est la dernière fois que ce rapport est présenté à cette assemblée délibérante puisque la compétence de l'eau a été transférée à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le maire rappelle que ce service était géré en régie et que la CASSB continue à l'exploiter sous la même forme. Toutefois, la future gestion de ce service devrait faire l'objet d'une DSP.

Monsieur le Maire présente ensuite synthétiquement les points significatifs du rapport :

- l'approvisionnement est entièrement assuré par le canal de Provence depuis la fermeture du puits de Tournon et ce pour un linéaire de 85 km ;
 - 482 225 m³ ont été vendus, volume moins important qu'en 2017 qui a été une année pluvieuse ;
 - un nombre d'abonnés en augmentation soit 2 659 en 2018 ;
 - les analyses sont bonnes ainsi que l'indicateur de performance du réseau ;
- les tarifs n'ont pas évolués depuis 2016.

L'effort concernant l'investissement a été soutenu comme l'a montré la présentation du compte administratif 2018 avec notamment d'importants travaux sur la partie au nord de l'autoroute qui ont permis de sécuriser ce secteur d'approvisionnement.

Madame PATENE demande quel est le délai d'intervention en cas de fuite. Monsieur le Maire lui répond que l'intervention est rapide puisqu'il existe une astreinte dédiée.

Madame PATENE lui indique qu'elle a dû attendre un certain temps lors d'une fuite.

Monsieur le maire lui répond que quelquefois l'astreinte se trouve déjà en intervention sur un autre lieu ce qui a dû engendrer ledit retard.

À ce propos Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi Warsmann 2,20 % d'abonnés ont bénéficié de dégrèvement.

Enfin, il précise que certains habitants du quartier sud sont alimentés pas la SEM pour des raisons de proximité.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation du rapport de l'eau 2018.

CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le débroussaillage est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. En application de l'article L 134-7 du code forestier, la commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage de son territoire.

À ce titre, la collectivité se doit d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de pratiquer un vrai débroussaillage dans des secteurs où de très nombreuses habitations jouxtent des zones boisées naturelles.

Afin de répondre à toutes ces obligations légales et d'assurer une veille optimale dans les zones à risques il est proposé au conseil municipal de missionner du 1/10/2019 au 30/6/2020 l'Office National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation.

Le montant de cette prestation dont les conditions d'exécution sont définies dans la convention ci-jointe s'élèvent à 3 660 € TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreuses lettres de mise en demeure ont été envoyées à des contrevenants (entre 120 et 150).

Madame PATENE demande quelles sont les missions exactes de l'ONF. Monsieur le Maire lui indique : contrôles sur tout le territoire et procès-verbaux (135 €) quand des infractions sont constatées.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que si ce contrôle n'est pas effectué c'est la commune qui peut être tenue responsable en cas d'incendie

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(suite)



Séance du 10 Octobre 2019 (suite)

CONVENTION AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES DU CDG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion des archives communales doit répondre à certaines obligations légales qui nécessitent une technicité particulière.

À cet effet, le centre de gestion du Var possède, en son sein, un service spécialisé dédié aux archives avec lequel la commune s'est engagée ces dernières années.

Afin de continuer cette collaboration il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec le CDG pour une durée de 3 ans à la date de la signature de la convention présentée.

Le tarif d'un intervenant du CDG s'élève à 250 € la journée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De confier l'aide à la bonne gestion des archives au CDG ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le maire précise qu'il existe un volume important de documents et qu'il convient de détruire les dossiers qui ne méritent pas d'être conservés et seuls des agents habilités peuvent être autorisés à le faire. Les permis de construire par-contre sont conservés sans limite de durée. Pas de question.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TARIFS DE LA GARDERIE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a fixé, lors du Conseil Municipal du vingt-sept septembre 2018, les tarifs de la garderie qui prend en charge les enfants de 16h30 à 18h30 (dix-huit heures trente.)

La participation des familles avait été fixée à 2 € par soir et par enfant.

Il est proposé de conserver ce montant à 2 € par soir et par enfant.

Il est précisé que la commune prend en charge le goûter des enfants.

La garderie du matin de 7h30 à 8h30 reste toujours gratuite.

Monsieur le Maire indique que les tarifs restent identiques.

Il précise en outre que la mise en place du goûter répondait à une volonté d'installer une égalité entre les enfants afin de ne pas pénaliser ceux qui auraient pu en être privés.

Pas de question.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DEPENSES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne l'activité extra-scolaire musicale, celle-ci sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacations à l'école élémentaires et 2,5 vacations à l'école maternelle, 2 vacations supplémentaires étant réservées à la préparation des cours et aux représentations.

Le taux de base de vacation proposé reste inchangé soit 29 euros, cette activité représente une dépense globale de 10 672 euros (dix mille six cent soixante-douze euros).

Pour l'école élémentaire il est alloué la somme de 8 700.52 € (huit mille sept cent euros et 52 centimes) qui se décompose comme suit :

- 4 150.52 € pour l'activité sportive piscine ;
- 4 550.00 € pour les sorties pédagogiques pour les 7 classes (650 € par classe).

Il est aussi alloué la somme de 2 000 euros (deux mille euros) pour les sorties pédagogiques des quatre classes de l'école maternelle (500 € par classe).

La commune réglant directement les factures des prestations.

Enfin Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune continue de prendre en charge une partie de la carte du transport scolaire et ce à hauteur de 60 € alors que le prix de la carte a été fixé à 110 € par la CASSB.

Monsieur le Maire précise que ces enveloppes budgétaires sont gérées par les Directeurs d'école. Il ajoute d'ailleurs que l'enveloppe de l'école élémentaire a été abondée en raison d'un report de crédits non utilisés en 2018/2019 ce qui tend à démontrer que le corps enseignant est rigoureux quant à l'utilisation des deniers publics.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TARIFS SCOLAIRES 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément au décret n°2006/753 du 29 juin 2006, les communes peuvent fixer librement les tarifs des cantines, sachant que ceux-ci ne peuvent pas excéder le coût du service rendu.

Monsieur le Maire précise que le prix du ticket actuel est de 3.15 € depuis le 5 novembre 2018 couvrant juste le prix du repas facturé par le prestataire, révisable chaque année, et souligne l'effort financier de la commune par la prise en charge dans le budget principal des coûts et dépenses de personnel, d'entretien, d'eau, d'électricité, de chauffage, de maintenance et des consommables en informatique.

Madame SERGENT indique que les tarifs pratiqués sont analogues à ceux des communes voisines.

Il est donc proposé de conserver le prix du ticket à 3.15 €

Pas de question.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VENTE PARCELLE D202 À LA SAGEC

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2141-1, L. 3211-14 et L. 3221-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la Commune.

Considérant que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Considérant que la valeur vénale de ce bien a été estimée par les Domaines à 36 115 €, par courrier en date du 20 mai 2019 ;

Considérant que la commune peut s'écarter dans une fourchette de



10 % du montant évalué par le service des domaines il est proposé de le vendre au prix de 39 500 €.

Considérant la demande effectuée par la société SAGEC d'acquiescer ce bien afin d'effectuer un programme de logements sociaux.

Considérant que la vente définitive n'aura lieu qu'une fois l'autorisation d'urbanisme accordée et purgée de tout recours,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la vente de la parcelle D 202 d'une superficie de 539 m² au prix de 39 500 € ;
- De laisser à la charge de la SOCIÉTÉ SAGEC tous les frais liés à cette vente ;
- D'autoriser M le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le maire indique que plusieurs propriétés sont concernées par ce projet et parmi celles-ci le notaire a identifié une parcelle appartenant à la commune qui faisait jadis partie de la forêt communale. Une estimation des domaines a été effectuée et la commune a décidé de la majorer de 10 % comme le prévoit la législation en la matière.

Madame MASSUE demande où en est le permis en cours. Monsieur le Maire lui répond que celui-ci est en cours d'instruction. Par ailleurs Monsieur le Maire rappelle que le permis du projet du Défend a fait l'objet d'un recours. Ce dernier a été rejeté par le TA et la cour d'appel et qu'il a été porté maintenant devant le conseil d'Etat.

Monsieur le Maire rappelle enfin les contraintes qui pèsent sur notre commune en matière de production de logements sociaux et qu'à ce jour, hormis les bastides de St Marc, aucune nouvelle construction n'a vu le jour.

Il exprime son inquiétude sur la future pénalité qui va s'imposer à la commune du fait de l'absence de prise en compte dans le dernier plan triennal de nouveaux projets validés par les services de l'Etat. À ce titre, la commune devra prévoir au budget 2020 une somme assez importante puisque le reliquat, qui avait servi à ne pas s'acquiescer de ladite pénalité en raison d'une attribution foncière à un bailleur social, sera quasiment épuisé.

Il est à noter que l'Etat a refusé la transformation de certaines zones agricoles en zones constructibles.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation future de logements sociaux la commune a prévu de céder la parcelle communale cadastrée D 202 de 539 m² à la société SAGEC - 13 RUE Alphonse Karr - 06000 NICE.

La société SAGEC demande l'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier.

Madame LUQUET demande s'il est prévu d'agrandir le chemin de la Madrague et M ARLON lui répond par la négative, seules certaines portions feront l'objet d'un agrandissement une fois la dernière autorisation obtenue.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la Société SAGEC MEDITERRANEE représentée par M PARPAITE Jean Christophe à être bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est

responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations en travaux ou le versement de l'indemnité équivalente) ;

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ÉCHANGE FONCIER AVEC LA SCP

La Société du Canal de Provence (SCP) édifie et exploite divers ouvrages destinés à assurer la desserte en eau.

Le réservoir de La Cadière d'Azur, situé dans la forêt du Défends, appartient à la SCP (parcelle D n°117). Cependant, une partie de la clôture empiète sur la parcelle D n°60, dont la commune est propriétaire.

Un bornage a été réalisé en novembre 2016, et fait clairement apparaître l'empiètement.

La SCP souhaite aujourd'hui échanger 169 m² de la parcelle D n°60 contre 399 m² de la parcelle D n°177.

Monsieur le Maire indique que cet échange permet de ne pas modifier le fonctionnement actuel du site et qu'il s'agit en fait d'une régularisation qui permet en outre de ne pas modifier les clôtures qui protègent le site. Pas de question

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

que toute occupation du domaine public de la commune par les opérateurs de télécommunications doit faire l'objet d'une autorisation territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance.

Il est donc proposé au conseil :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux de télécommunications avec les tarifs maxima suivants :
- Artère aérienne : 40 € par Km et par artère ;
- Artères en sous-sol : 30 € par Km et par artère ;
- Emprise au sol : 20 € le m² ;
- Sur le domaine public non routier communal :
- Artère aérienne : 1 000 € par Km ;
- Artères en sous-sol : 1 000 € par Km ;
- Emprise au sol : 650 € par m².

Le montant pour 2018 pourrait s'élever entre 400 et 500 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de nouvelles dispositions et qu'il convient de les appliquer même si le montant peut paraître très modique. En effet, il apparaît opportun de démontrer aux services de l'Etat que les communes se doivent d'exploiter toutes les pistes de nouvelles recettes qui sont mises à leur disposition.

Pas de question.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire donne ensuite la lecture des quatre décisions prises dans le cadre de sa délégation que lui a octroyée le conseil municipal en début de mandat.

La séance est ensuite levée à 21h30.



SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

REPRISE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES DU SYMIELECVAR N°1 PAR LA COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT

Le Maire expose que par délibération du 28 février 2019 la commune de SOLLIÈS PONT a acté la reprise à son compte de la compétence optionnelle N° 1 « équipement des réseaux d'éclairage public » au SYMIELECVAR.

Le SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 27 septembre 2019 pour acter ce transfert.

Considérant que conformément à l'article L 52 11-18 du code général des collectivités territoriales et la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ses transferts de compétence.

Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert de cette compétence n°1 à la commune de SOLLIÈS PONT ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces et à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que le SYMIELECVAR est un syndicat départemental dont la grande majorité des communes du Var sont membres.

Il précise qu'en l'absence de prise de délibération dans les trois mois l'avis serait considéré comme favorable.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

REPRISE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES N°1, 2, 3, 4 DU SYMIELECVAR PAR LA COMMUNE DE SALLES SUR VERDON

Le Maire expose que par délibération du 26 octobre 2018 la commune de Salles sur Verdon a annulé la délibération numéro 52/2006 actant le transfert partiel de compétences au SYMIELECVAR.

Par délibération du 23 janvier 2019 le SYMIELECVAR a approuvé la reprise des compétences optionnelles 1,2,3,4 par la commune de Salles sur Verdon.

Considérant que conformément à l'article L 52 11-18 du code général des collectivités territoriales et la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence.

Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la reprise des compétences n° 1,2,3,4 du SYMIELECVAR par la commune de Salles sur Verdon,
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces et à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES N°1 ET 8 AU SYMIELECVAR PAR LA COMMUNE DE RAYOL CANADEL

Le Maire expose que par délibération du 22 mars 2019 et 12 avril 2019 la commune de Rayol Canadel a adopté le transfert des compétences optionnelles n°1 « équipement de réseau d'éclairage public » et N° 8 « maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération du 23 janvier 2019 le SYMIELECVAR a approuvé la reprise des compétences optionnelles 1 et 8 de la commune de Rayol Canadel. Considérant que conformément à l'article L 52 11-18 du code général des collectivités territoriales et la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence.

Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert des compétences n° 1 et 8 de la commune de Rayol Canadel, au SYMIELECVAR
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces et à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE N° 6 AU SYMIELECVAR PAR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Le Maire expose que par délibération du 9 JUILLET 2019 la commune de Roquebrune sur Argens a acté le transfert de la compétence optionnelle n° 6 « organisation de la distribution publique du gaz » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération du 27 septembre 2019 le SYMIELECVAR a approuvé cette reprise des compétences de la commune de Roquebrune sur Argens. Considérant que conformément à l'article L 52 11-18 du code général des collectivités territoriales et la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence.

Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la reprise de la compétence n°6 de la commune de Roquebrune sur Argens par le SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces et à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CONVENTION D'ADHÉSION AUPRÈS DU CDG POUR LA MOBILISATION D'UN ACFI

Conformément à l'article 5 du décret du 10 juin 1985, l'autorité désigne, après avis du comité compétent le, ou les agents, qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité.

Elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents, dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Aussi, dans le respect de ces dispositions, le CDG propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer, par convention, à son service de prévention des risques professionnels, si elles le souhaitent.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la convention avec le CDG 83 pour la durée suivante :

Du 1/1/2020 au 31/12/2022 à raison de 450 € par an.



Monsieur le Maire indique que la commune fait déjà appel au CDG pour cette prestation et qu'il convient de renouveler notre partenariat avec cet organisme.

Cette mission est très bien exercée par les agents du CDG qui sont régulièrement formés aux techniques de gestes et postures et aux consignes de sécurité préconisées par la réglementation.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité d'assurer la plus grande sécurité de nos agents.

Pas de question.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR TRAVAUX DE VOIRIE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de voirie sur les voies suivantes :

- Contournement nord 170 579 HT ;
- Magloire Giraud 150 000 HT ;
- Chemin de l'argile 211 000 HT.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé des travaux, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental. Il rappelle qu'il s'agit de la subvention habituelle que sollicite chaque année la commune auprès du Conseil Départemental. Cette demande intervient cette année tardivement en raison d'un déplacement annulé du Président sur notre commune à cause d'un agenda très chargé.

Toutefois, lors d'un entretien téléphonique il a été acté qu'une subvention de 150 000 € serait attribuée à notre collectivité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR POUR LA CALADE ST ELOI

Conformément à l'article L 5212-26 du CGCT modifié par l'article 259 de la loi N° 2018-1317 du 28/12/2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR peuvent faire la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de la participation calculée sur le montant HT de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte n° 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics »

Montant du fonds de concours : 21 875 €.

Le solde de l'opération de 11 125 € est financé sur le budget de fonctionnement de la commune.

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé par les deux parties.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et des recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune.

Monsieur le Maire indique que des travaux de voirie ont été effectués dans cette voie et qu'il a été opportun de réaliser les enfouissements de réseau au préalable.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER UN QUART DES CRÉDITS 2019 EN 2020

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les dispositions de l'article L1612-1 modifié par la loi n° 2012-510 du 29 septembre 2012 qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget principal le montant des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement de dette, restes à réaliser et reports) 2 713 106.79 €, le quart représente 678 276.70 € à affecter de la façon suivante :

- 2031 Etudes 10 000.00 €
- 2033 Frais d'insertions 2 000.00 €
- 2128 Autres agencements 20 000.00 €
- 2158 Installation mat. Techniques 21 000.00 €
- 21568 Autres mat. Out. Et incendie 23 000.00 €
- 21578 Autres mat. Et out. De voirie 25 276.70 €
- 2183 Matériel de bureau et informatique 20 000.00 €
- 2184 Mobilier 7 000.00 €
- 2313 Travaux sur bâtiments 250 000.00 €
- 2315 Travaux de voirie 300 000.00 €

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'utilisation de ces crédits ceux-ci seront intégrés dans le budget 2020.

Cette anticipation permet de pouvoir réaliser des travaux avant le vote du budget.

Les communes qui votent leur budget avant le 1^{er} janvier ne sont, bien sûr, pas concernées par cette disposition.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(suite)



SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019 (suite)

Monsieur le Maire donne ensuite la lecture des quatre décisions prises dans le cadre de sa délégation que lui a octroyée le conseil municipal en début de mandat.

Il précise que l'emprunt mobilisé était inscrit au BP 2019 et que le taux obtenu (0.55 %) est bien inférieur à celui de l'inflation.

Par ailleurs, il informe que le chemin du Pey neuf sera fermé quatre mois pendant les travaux. Il rappelle que ces travaux répondaient à un besoin de mise en sécurité de cette voie qui constitue le seul axe à la fois de désenclavement et de secours du village.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame DOSTES interroge Monsieur le Maire sur la possibilité de gratuité de l'espace culturel pour les réunions électorales.

Monsieur le Maire lui répond que cette gratuité est réservée exclusivement aux associations cadiérennes.

Monsieur le Maire souhaite ensuite à tous les membres du Conseil municipal de joyeuses fêtes de fin d'année.



LES VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES DU CENTRE COMMUNAL FEUX DE FORÊTS

Pas de doute, au centre-ville, comme dans les quartiers, les collines, quand on les croise leur tenue orange accroche les regards. Nous savons tous que leur sens de servir, jour et nuit, est une garantie évidente pour notre sécurité et c'est à juste titre qu'ils forment la Réserve Communale de la Sécurité Civile. Présidée par le Maire et sous la responsabilité de Jean-Michel LARDON, elle compte une dizaine de volontaires efficaces en toutes saisons, en tous lieux et prend aussi ses marques au printemps et, au fil des mois, les patrouilles s'intensifient. En osmose avec les pompiers, ces volontaires et bénévoles méritent vraiment la confiance et la reconnaissance des Cadiérens.



JEAN-LOUIS CANOLLE

Chef de Centre de la caserne des Sapeurs Pompiers de La Cadière d'Azur, nous a quittés le 2 novembre 2019.

Nommé Chef de centre en 1982, il a dirigé les Pompiers de La Cadière pendant plus de 30 ans.

Il a fait partie de la génération de pompiers qui ont connu les grands incendies varois des années 90 et 2000.

Il a quitté ses fonctions de chef de centre le 6 novembre 2013 avec le grade de capitaine et a été nommé commandant honoraire lors de son départ à la retraite.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme respectable et écouté qui a écrit une page de l'histoire de la caserne des pompiers de La Cadière d'Azur.



À l'examen du texte de la libre expression des élus de la liste « Traditions, Terroir, Modernité », il est surprenant de lire que le coût des dépenses engagées pour l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) n'a pas été communiqué.

Cette longue procédure engagée en 2003, puis interrompue pendant 10 ans en raison de la prescription par l'état d'un PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts), a duré 15 ans et a coûté 511 278.00 €.

Ce chiffre a été communiqué au Conseil Municipal au même titre que tous les éléments des différentes étapes de cette procédure.

Concernant l'attribution des logements sociaux, il est curieux que des élus ignorent qu'elle se fait selon des critères fixés par la loi sous le contrôle d'une commission composée de représentants des bailleurs sociaux, du Département, des services sociaux de l'État, la commune ne disposant que d'un siège.

Notre commune étant très en retard sur l'atteinte des objectifs fixés par l'article 55 de la loi SRU est dite « carencée » et n'a plus la possibilité de proposer des candidatures soumises à la décision de ladite commission. Quant à la crèche, là aussi, « surprise » car chaque année une convention est signée avec la « crèche 1, 2, 3 Soleil », la dernière a été présentée au Conseil Municipal du 11 avril 2019 qui l'a votée à l'unanimité.

Enfin, comment reprocher aux élus Cadiériens qui n'ont jamais envisagé d'autoriser la construction d'un supermarché sur notre territoire, de ne pas contester la décision légitime d'une commune voisine...

Il est intéressant de constater l'intérêt soudain manifesté par certains de nos concitoyens pour notre commerce local, alors qu'ils n'utilisent jamais ou très rarement ses services et ce, malgré la gratuité totale du stationnement.

L'équipe René Jourdan, « Continuité, Responsabilité, Avenir »

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Chers Cadiériennes, Chers Cadiériens,

Que 2020 rime avec santé, bonheur et réussite !

« Pèr 2020 vous souvetan uno Bono e Bello annado bèn granado, Urouso e Fruchouso em' Bono Santa ! »

"Nous vous souhaitons une bonne et belle année « bien grainée », heureuse et fructueuse avec une bonne santé".

Préserveons les traditions de notre beau territoire envié tout en ayant une vision moderne qui réponde aux attentes de tous. Tel est notre plus grand souhait. Nous avons de grands espoirs pour notre si belle commune endormie en cette nouvelle année.

Protégeons notre inestimable cadre de vie.

A plusieurs reprises le coût global des cabinets d'études qui ont élaboré le PLU de la commune a été réclamé. Sans réponse. Ne dit-on pas « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Comme d'ailleurs la construction de nouveaux logements sociaux ? Cela fait plusieurs années que nous demandons la liste d'attribution de ces logements sociaux, nous ne parlons même pas des critères d'attribution...

Restons au plus près de notre police municipale bien diminuée pour un si grand territoire. Heureusement que les services de la gendarmerie sont réactifs. Mais en matière de prévention ? Nous sommes les parents pauvres du territoire. Et ce nombre vertigineux de cambriolages, ces dépôts sauvages... Eveillons les consciences, enfin certaines...

Etre au plus près des familles et des personnes qui ont besoin urgentement du service public. Comment est-ce possible en 2020 de n'avoir qu'une crèche associative installée sur le Castellet (?) dont les familles

cadiériennes n'ont même pas un droit réservé alors que la commune verse une subvention conséquente ? Je n'ose aborder la part réservée à nos Anciens...

Restons au plus près de nos commerçants, de nos entrepreneurs, de nos viticulteurs, en proposant une politique de développement durable. Prochainement, un nouveau supermarché va voir le jour au plan du Castellet tout proche. A-t-on entendu la voix de nos élus s'élever ? sauf erreur de notre part nous n'en avons pas eu connaissance. Ensuite, les dirigeants vont nous faire des leçons sur l'environnement, la nécessité de consommer local... C'est à la collectivité de montrer l'exemple par des décisions courageuses et ambitieuses pour l'avenir de nos enfants.

Enfin, restons au plus près de tous les dirigeants associatifs qui s'engagent au quotidien dans leur passion, leurs missions. Ils sont la vitrine de la commune. Il faut valoriser leur savoir-faire et les accompagner dans leurs projets. C'est même le devoir des élus de proximité.

Pour finir, vous êtes nombreux à nous proposer vos idées qui amélioreraient le quotidien des Cadiériennes et des Cadiériens et vous en remercions. Certes, nous n'allons pas construire des châteaux, bien au contraire. Notre belle commune est un joyau à préserver qui ne demande qu'à briller.

Alors en cette année électorale, définissons un réel avenir pour la Cadière !

Marie-Hélène Dostes

Monique Luquet

Régine Patène

Fabien Sorrentino

"Traditions, Terroir, Modernité" mhdostes83@yahoo.fr



Un défibrillateur accessible au complexe sportif

Si vous fréquentez le complexe sportif Francis Itrac, vous avez sûrement remarqué la mise en place durant l'été d'un Défibrillateur Automatique Externe (DAE).

C'est est un appareil électronique, branché sur batterie qui une fois mis en place sur une personne victime d'un malaise, analyse l'activité électrique du cœur et envoie des chocs électriques en cas de nécessité.

Cet appareil est sécurisé et totalement autonome, c'est pourquoi le plus grand nombre doit pouvoir l'utiliser en situation d'urgence : **lorsqu'une personne est en arrêt cardiaque, une réanimation doit être entreprise associant massage cardiaque et utilisation d'un défibrillateur.**

Situé à l'entrée de la salle d'évolution, le DAE a été financé par la municipalité.

Sa mise en place, en lien avec le tissu associatif sportif de la commune, s'est accompagnée d'une formation spécifique à son utilisation auprès de 10 personnes issues des associations sportives.

Ainsi le mercredi 25 septembre, de futurs secouristes ont appris les gestes de premier secours (avec ou sans le DAE), et ont validé ainsi ce module spécifique.

Félicitations aux participants qui sont maintenant capables d'utiliser le DAE. Ils savent apporter un secours rapide et efficace aux victimes d'un malaise cardiaque, ce qui augmente les chances de survie comme le montrent de nombreuses études sur les arrêts cardio-respiratoires.

Si vous êtes formé et titulaire d'un diplôme de secouriste, une application téléphonique permet d'engager très rapidement des « Citoyens Sauveteurs » (pourquoi pas vous ?) lorsqu'une personne fait un arrêt cardiaque afin de permettre la mise en œuvre très rapide de gestes de premiers secours (environ 600 cas par an dans le Var).

Cette application est **gratuite** et permet :

- De vous prévenir et vous faire intervenir sur une personne en arrêt cardiaque ;
- La localisation des défibrillateurs ;
- L'ajout de nouveaux défibrillateurs ;
- D'apprendre les gestes qui sauvent ;
- Une aide à la réalisation des gestes du massage cardiaque ;

Toutes les explications et détails sur : <https://www.stayingalive.org>

SERVICE DES SPORTS

Notre service des sports est en contact régulier avec le tissu associatif sportif cadièren afin de répondre aux différentes sollicitations de leurs fonctionnements.

Nos agents communaux : Bruno LOCATELLI aidé de Marion SIMONIN et Sylvain ALBERTO, sont là pour coordonner l'utilisation des salles du complexe sportif Francis Itrac.

Ils œuvrent également à l'accompagnement de projets sportifs spécifiques comme l'accueil du cross département des pompiers en novembre 2019, ou la mise en place de courses cyclistes sur la commune... sans oublier bien entendu la Course des Vignes.

À toutes fins utiles, voici un récapitulatif du tissu associatif et sportif cadièren (mise à jour régulière sur le site de la commune :

www.lacadieredazur.fr - rubrique vie associative.

Les Rapaces d'Azur

Parapente et sports aériens. Président, Philippe MARIN : 04 94 90 05 29 <http://lacadiereparapente.over-blog.com> / @ : phimarin@gmail.com

La Boule Cadièrenne

Enfants et adultes. Président : Régis GREGOIRE.
06 99 47 68 82 / @ : danielle.chaussebourg@orange.fr

Le Dojo Varois

Cours de Judo à partir de 5 ans, Ju-jitsu. Président : Jean POIRSON.
Contact, Cyrille JULIANS : 06 15 67 68 09 / @ : varoisdojo@gmail.com

Rando Cambo Gaïo

Section randonnées pédestres. Président : Michel GAUBERT.
04 94 90 10 33 / @ : m.gaubert@neuf.fr

Cad'Danses d'Azur

Cours de classique, jazz, contemporain, street, pole dance, pilate.
Dès 3ans. Présidente : Stessy CAVEREAU.
06 69 35 94 01 / @ : usc.cad.danses.dazur@gmail.com

Gymnastique Volontaire La Cadière (GVLC)

Pour adultes, activités multiples tout niveau et multisport pour enfants de 3 à 6 ans. Présidente, Huguette AZIZA : 06.11.23.29.31
@ : gv.lacadiere@gmail.com/<http://gvlacadiere.e.monsite.com>

Tennis Club la Cadière (TCC)

Président, Frédéric TRAPP : 06.64.51.75.23
@ : tenniscclubcadiere@gmail.com

L'Union Sportive Cadièrenne de Foot (USC Foot)

Président, René MUDADU : 04 94 90 23 10 ou 06 50 69 73 63
ou le stade : 04 94 90 05 72 / @ : fabyrene@msn.com
<http://us-lacadiere.footeo.com>

Yogazur de la Cadière

Présidente, Isabelle CAMBRAY : 06 50 74 24 26 / @ : matsupy2@orange.fr

Extreme Cadiere Club (ECC)

Président, Morgan ESCAT : 07 62 03 67 91 / @ : exccK1@gmail.com

Cyclisme Ouest Var

Pratique et organisation du sport cycliste sous toutes ses formes.
Contact : Robert BECK : 06 13 10 01 50 / @ : robertbeck13@orange.fr

LES HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ

En principe, aujourd'hui chacun d'entre nous doit savoir que la loi impose - article 55 de la loi SRU - aux communes de plus de 3500 habitants remplissant différents critères, de construire 25 % de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales.

Je le confirme encore, pour notre commune ce sont donc plus de 600 logements à bâtir d'ici à 2025.

Actuellement, le parc édifié est de 97 appartements auxquels s'ajoutent les 35 studios de la Résidence Autonomie Sainte Madeleine.

Le retard considérable s'explique par le fait que le foncier disponible est rare, la plus grande partie de notre territoire étant protégée : zone agricole 44%, zone verte 34%. La zone dense n'atteint pas 3% de la surface communale.

Evidemment, d'aucuns préconisent d'ignorer la loi, comme ils ignorent sans doute que bien des familles espèrent habiter dans des locaux confortables, dont le loyer est compatible avec leurs revenus.

D'autre part, le non-respect de la réglementation entraîne de lourdes pénalités, qui auront pour conséquence une forte augmentation de la fiscalité, en particulier sur la taxe du foncier bâti.

D'autres estiment que les constructions déjà édifiées « enlaidissent notre beau village », peut-être devraient-ils les comparer avec les grands ensembles visibles dans bien des communes contraintes à se conformer à la loi.

Notre PLU, accepté par tant de nos concitoyens, exige des toitures recouvertes de tuiles dans des limites de hauteur de 12 mètres dans le centre urbain dense, à l'exemple des constructions très anciennes, alors que les bâtiments dans les zones urbaines moins densifiées, la hauteur n'excède pas 7 mètres à l'égout du toit ce qui se traduit par un seul étage.

Quant à parler d'hectares de forêts sacrifiées à La Cadière pour construire des HLM traduit pour le moins un manque flagrant d'objectivité ! Combien de communes peuvent offrir à leurs habitants 45 hectares de forêts communales gérées par l'ONF, aux portes même du village ?

À ce jour et pour tous les programmes réalisés, les terrains sont restés propriété de la commune, comme le seront à l'échéance des baux les logements construits.

SÉCURITÉ

Après l'exceptionnelle vague de cambriolages qui a frappé l'ouest Var, les chiffres de la délinquance pour 2019 sont heureusement à la baisse grâce en particulier, aux moyens mis en œuvre par nos gendarmes.

La mise en place de caméras à lecture de plaques minéralogiques par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB), se complétant avec celles de la vidéo-protection installées par les communes, les actions des polices municipales et les initiatives prises dans les quartiers y ont également contribué.

La vigilance de chacun doit rester la règle.

Ne pas hésiter à signaler toutes présences suspectes à la gendarmerie ou à la police municipale.



NAISSANCES

BARRET Léonie Isabelle Nicole	18/01/19 - Toulon
VALLARINO Anastasia Emilia	24/01/19 - La Ciotat
BEYER Ayrton	02/02/19 - La Ciotat
JACQUES PAOLI Andréa Christophe Vivian	08/03/19 - La Ciotat
BREJON de LAVERGNÉE Maximilien François Joseph... ..	12/03/19 - La Ciotat
CABON Edgar	19/03/19 - La Ciotat
MULLER Naïs Marie Manon	30/03/19 - Toulon
MAGNALDI MICHEL Lucien Raymond Olivier.....	10/05/19 - La Ciotat
D'ISANTO Clara Myriam.....	03/06/19 - La Ciotat
EL BEJI SIMONIN Alexandre Marc Robert	08/06/19 - La Ciotat
RODRIGUEZ Jimmy Lucas.....	15/06/19 - La Ciotat
CAFARELLI Évan Didier Virgin.....	16/06/19 - La Ciotat
BONARDI Lysandre Ange.....	22/06/19 - La Ciotat
GRENIER Emma Agnès Christiane	23/06/19 - La Ciotat
DI GARBO Chloé	23/06/19 - Toulon
KCHOUK Aïssa	02/07/19 - La Ciotat
IGUAL Théodore Pierre Louis.....	02/07/19 - Toulon
CAMPOS Andréa Léonie Nathalie.....	31/07/19 - La Ciotat
VILMAIN Augustin François Bernard	15/08/19 - La Ciotat
PAYAN Gabrielle Chiara Marcelle	30/08/19 - Toulon
MARC Emma Lou	20/09/19 - Toulon
CHARRUET Raphaël Paul Philippe.....	30/09/19 - La Ciotat
DAMANCE Édouard Baptiste Marie.....	16/10/19 - La Ciotat
DEPRAD Fanette Denise Colette.....	26/11/19 - La Cadière d'Azur
GUILLERMIER Tess Olivia	04/12/19 - La Ciotat
PETRASEK Lenny	19/12/19 - La Ciotat
DELAUNAY Sacha Abel	20/12/19 - La Ciotat
PIERACCI BRETON Marie Katherine.....	22/12/19 - La Ciotat

MARIAGES

GAUBERT Lilian et SIMON Kimberley	19/01/19
ODET Jean-louis et MAURIN Sandrine	25/01/19
MENU Gaël et SUBIAS Carmen	16/03/19
NOWAK André et BRUNET Frédérique	15/04/19
GIACOMETTI Rémi et GUEZ Marion.....	11/05/19
DEMONTELLA Michaël et VASSORT Luna	17/05/19
DECKER Fabien et BOUFFIL Julie	20/05/19
CANU Sergio et VANTAELIN Karin	01/06/19
WEISZ Nicolas et GALLET Adeline	13/07/19
GAIMARD Antoine et VIORT Aurélie	18/07/19
LECOQ Guillaume et GUISIANO Lucie.....	19/07/19
PIDOUX Antoine et DESRIAC Jeanne	19/07/19
BOCQUET Denis et LABORDE Laurence	10/08/19
ALVAREZ Jérémy et INGHILLERI Priscilla.....	17/08/19
MARTINEZ Mathieu et ISKAKOVA Assel.....	30/08/19
IMPERATORI Jean et BAUDON Bernadette.....	02/09/19
CONTESTO Christopher et BICAÏS Mélanie.....	14/09/19
GOURBIER Romain et PARIS Mélanie.....	20/09/19
MUZARD Benoît et TERNOVOI Marina	21/09/19
MERCIER Amédée et LAUTREY Ghislaine	10/10/19
MINETTI Robert et REYNAUD Brigitte.....	24/10/19
YVORRA Franck et KROPFINGER Sylvie.....	07/12/19
DECHANDON Dylan et CASALEGNO Alicia	27/12/19

DÉCÈS

AILLAUD Francis.....	05/01/19 - Marseille 9 ^{ème}
BRIAN Roelof	11/01/19 - Aubagne
ROBIN Pierre	12/01/19 - La Cadière d'Azur
GRAVIER Rolland.....	30/01/19 - La Cadière d'Azur

ROGER Jean-Paul	30/01/19 - La Cadière d'Azur
SOUBEYRAND épouse MALÉZET-DESMOULINS Christiane	02/02/19 - Marseille
FALSETTI Ugo.....	02/02/19 - Toulon
MACALUSO Franco.....	15/02/19 - Ollioules
BONTEMPS Jacques	02/03/19 - La Cadière d'Azur
MATHISSART épouse CODEVELLE Ginette	06/03/19 - Gardanne
MOROUX Julien.....	16/03/19 - La Cadière d'Azur
WOGENSCKY Robert	17/03/19 - La Cadière d'Azur
BOMPAR Pierre	24/03/19 - Marseille 5 ^{ème}
PAOLI épouse ARNAUD Huguette.....	06/04/19 - La Ciotat
MAINPIN Andrée.....	18/04/19 - Ollioules
CUTTAT Robert	18/04/19 - La Cadière d'Azur
LUTGEN Arnold.....	28/04/19 - Toulon
GAGO Antoine	28/04/19 - La Cadière d'Azur
BRISSEMORET épouse HEBERT Ginette	28/04/19 - La Cadière d'Azur
MARTINEZ épouse YVARS Marie	07/05/19 - La Cadière d'Azur
BOCQUET Yannic.....	11/05/19 - La Cadière d'Azur
COLLERIE DE BOLERY Serge.....	16/05/19 - La Cadière d'Azur
DEBARD Pierre.....	20/05/19 - Marseille 5 ^{ème}
CINQUINI Antoine	23/05/19 - Toulon
COCCORESE Jean-Claude	27/05/19 - La Ciotat
SOLLIGNAT épouse MEJAN Arlette.....	06/06/19 - La Cadière d'Azur
SIBILLE Michèle	11/06/19 - Toulon
MUDADU Rosé	12/06/19 - La Cadière d'Azur
BATTAGLINI épouse JOLY Ginette.....	14/06/19 - Toulon
GAIROARD Edouard.....	19/06/19 - Ollioules
DI TROÏA épouse BONIFAY Maria Grazia.....	24/06/19 - Toulon
GRÉGOIRE Marcel	28/06/19 - La Ciotat
IMBERT Jacques	29/06/19 - La Cadière d'Azur
MAURELLI Hélène	01/07/19 - La Cadière d'Azur
CERUTI Christian.....	09/07/19 - La Cadière d'Azur
BERENGER épouse MARCILLO Danielle.....	14/07/19 - La Seyne-sur-Mer
AUDIFFREN Raymond	15/07/19 - Marseille 13 ^{ème}
BLANC épouse ESPANET Andréa	16/07/19 - Toulon
GAUSSEN Marie.....	27/07/19 - Hyères
BROCA Pierre.....	28/07/19 - La Cadière d'Azur
GREGOIRE Gabriel	14/08/19 - La Ciotat
AUDIBERT épouse POUZET Annick.....	15/08/19 - Toulon
REFFINATO épouse COURCIER Arlette.....	23/08/19 - Toulon
PAOLANTONACCI épouse PLENECASSAGNE Claire	24/08/19 - Brignoles
GUEDES épouse SASSATELLI Odette.....	28/08/19 - La Cadière d'Azur
BERTOUX Jacques	26/09/19 - Seravezza (Italie)
VACTER épouse MENNELLA Suzanne	01/10/19 - La Seyne-sur-Mer
LATACHE Marie-Paule	07/10/19 - Marseille 9 ^{ème}
VILLA Alain.....	22/10/19 - La Cadière d'Azur
ZALUZEC Pierre	25/10/19 - Châteauneuf-sur-Clans
FUDA Alain	25/10/19 - La Seyne-sur-Mer
GISSOT Marc.....	29/10/19 - Marseille 3 ^{ème}
GUERITAINE Jacques	01/11/19 - Aubagne
CANOLLE Jean-Louis.....	02/11/19 - La Seyne-sur-Mer
FRIBAULT épouse AMIC Marguerite.....	04/11/19 - La Cadière d'Azur
LE BRIS épouse TRUPHÈME Jacqueline.....	09/11/19 - La Seyne-sur-Mer
BORDES épouse RINALDI-DOVIO Gisèle	19/11/19 - La Cadière d'Azur
BAUZA épouse CUBEDDU Lydia	20/11/19 - Bandol
CAILLOL Jean-Paul	08/12/19 - La Cadière d'Azur
CALENDINI René.....	27/11/19 - La Cadière d'Azur
PIGNEROL Yves.....	15/12/19 - La Cadière d'Azur
CHABAUD épouse MORETTI Emilie	27/12/019 - La Cadière d'Azur

Enregistrements au 31 décembre 2019



Bilan des travaux depuis Juillet 2019 (Liste non exhaustive)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Avenue de la Libération** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, renforcement du réseau d'eau de défense incendie.
- **Avenue de la Libération** : installation de radars pédagogiques à proximité du groupe scolaire Paul Bert.
- **Avenue de la Libération** : renforcement du mobilier urbain aux abords du plateau traversant pour renforcement de la sécurité piétonne.
- **Avenue Magloire Giraud** : réfection complète de la voirie et extension du réseau de collecte des eaux pluviales.
- **Avenue Marx Dormoy** : remplacement des moteurs électriques défectueux des deux horloges du beffroi.
- **Calade Saint Eloi** : reprise de la jardinière existante en pierre sèche.
- **Chemins communaux** : fauchage des bords et des accotements de la voirie communale.
- **Chemin de Contournement Nord de l'échangeur** : réfection complète du revêtement de la voirie.
- **Chemin de la Béguide** : reprise du mur de soutènement de la voirie.
- **Chemin de la Béguide** : réfection partielle du revêtement de la voirie et des accotements.
- **Chemin de la Cambuse** : Sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var (voie départementale), abattage d'un pin mort sur le domaine public, le rendant dangereux.
- **Chemin de la Croix des Signaux** : réfection du revêtement de la voirie et des accotements.
- **Chemin de Saint Antoine** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, renforcement par un maillage, du réseau d'adduction d'eau potable desservant le territoire nord communal.
- **Chemin de Saint Antoine** : reprise partielle de l'accotement de la voirie (intersection avec le chemin de la Péguière).
- **Chemin de Saint Antoine** : reprise du muret d'accotement du passage à gué existant et réfection du revêtement d'une surlargeur d'accotement.
- **Chemin de Saint Antoine** : reprise partielle du revêtement de la voirie, entre le chemin du Pin et la limite communale.
- **Chemin de Saint Marc** : reprise d'un mur de soutènement de la voirie et de sa clôture de protection.
- **Chemin des Vaussiers** : réfection partielle (partie haute) du revêtement de la voirie avec aménagement d'un caniveau en surface, de collecte des eaux pluviales.
- **Chemin du Pey Neuf** : sous maîtrise d'ouvrage du SymielecVar (syndicat intercommunal d'électrification), enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité - téléphonie).
- **Complexe sportif Francis Itrac** : reprise d'un drain des eaux pluviales du stade de football Gilbert Itrac avec raccordement des courts de tennis au réseau.
- **Ecole maternelle** : reprise des peintures du hall d'entrée, de la cage d'escalier et de l'étage en partie.
- **Fleuve du Grand Vallat** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, dans le cadre de la compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), débroussaillage des berges du petit fleuve côtier.
- **Groupe scolaire Paul Bert** : renforcement rue Paul Bert, rue de la République, rue Aristide Briand et avenue de la libération, de la signalisation routière horizontale avec création d'un cheminement piéton.
- **Mairie annexe** : reprise de l'éclairage des armoiries de la ville sur le fronton, avec ampoules à basse consommation d'énergie.
- **Mairie annexe** : reprise du mur de soutènement en pierre, côté rue Tricot des Pères.
- **Parking des Anciens Combattants** : aménagement avec pose de bancs en pierre.
- **Place Charles de Gaulle** : reprise du revêtement de l'îlot de voirie, en pavé.
- **Place des Prudhommes** : réfection des ceintures au sol, des arbres existants.
- **Place Louis Grena** : reprise du revêtement de l'îlot de voirie, en pavé.
- **Réseau collectif des eaux usées (assainissement)** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, de renforcement et d'extension du réseau existant.
- **Réseau d'adduction d'eau potable** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume, travaux d'entretien, de réparation, de renforcement, de redimensionnement et d'extension du réseau existant.
- **Rue Blanquerie - Porte Mazarine** : création d'un caniveau grille de récupération des eaux pluviales.
- **Rue de la République - Bureau des affaires scolaires** : reprise des peintures du hall d'entrée de l'immeuble.
- **Rue Paul Bert** : réfection de la ceinture au sol, de l'arbre existant et reprise partielle du revêtement de voirie.
- **Signalisation routière horizontale** : reprise du marquage au sol sur signalisation « stop, dos d'âne, séparateur de voie, zébra... » au village et en périphérie (quartiers).
- **Square Athanase Bonifay** : réfection de l'esplanade du Monument aux Morts en pavé et requalification de l'enceinte.
- **Village - Centre Ancien - Phase 7** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la traverse de la Miséricorde, requalification de la voirie en pavé.
- **Village - Centre Ancien - Phase 7 (avenant)** : au droit de la traverse des Jardins, requalification de la voirie en pavé et reprise du réseau de récupération des eaux pluviales existant.
- **Village - Centre Ancien - Phase 8** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit du rond - point Roger Salengro (le Couvent), réaménagement, requalification en dalle et création d'un réseau souterrain de collecte des eaux pluviales, raccordé à la Porte Mazarine, la rue Blanquerie et la rue du Greffe.
- **Village** : installation et mise en service de l'éclairage des illuminations des fêtes de fin d'année.
- **Village** : renforcement du mobilier urbain pour empêcher le stationnement non réglementé.
- **Village** : reprise des supports et des plans de ville d'information, avec réactualisation des données.



Avenue de la Libération



Avenue de la Libération – Après



Avenue de la Libération



Avant



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après



Après

Avenue Magloire Giraud



Avenue Marx Dormoy



Avant



Après

Calade Saint Eloi



Pendant



Pendant



Pendant



Après



Après

Chemins communaux



Après



Avant



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après

Chemin de Contournement Nord de l'échangeur



Avant



Pendant



Après

Chemin de la Bégude



Avant



Pendant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après

Chemin de la Bégude



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après

Chemin de la Croix des Signaux



Pendant



Pendant



Après

Chemin de Saint Antoine



Après



Chemin de Saint Antoine - Après



Chemin de Saint Antoine - Après



Pendant



Pendant



Après

Chemin de Saint Marc



Après



Avant



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après

Chemin de Saint Antoine



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Après

Chemin des Vaussiers



Après



Complexe sportif - Stade Gilbert Itrac - Pendant



Ecole maternelle rue Paul Bert - Après



Pendant



Pendant



Après

Fleuve du Grand Vallat



Groupe scolaire Paul Bert - Après



Mairie annexe - Après



Mairie annexe - Après



Pendant



Pendant



Après



Après

Parking des Anciens Combattants



Pendant



Après

Place Charles de Gaulle



Place des Prudhommes - Après



Pendant



Après

Place Louis Grena



Pendant



Après

Rue Blanquerie - Porte Mazarine



Réseau collectif des eaux usées - Pendant



Rue de la République - Bureau des affaires scolaires - Après





Pendant



Pendant



Après

Rue Paul Bert



Signalisation routière horizontale - Village et périphérie (quartiers) - Après



Pendant



Après

Square Athanase Bonifay



Pendant



Pendant



Après



Après

Village - Centre Ancien



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après

Village - Centre Ancien



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Pendant



Après



Après



Après



Après

Village - Centre Ancien



Pendant



Après



Village





Village - Après



Village - Après

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Chemin de Marenc et des Costes** : réalisation d'un mur de soutènement et reprise partielle du revêtement de voirie.
- **Chemin du Pey Neuf** : élargissement du chemin avec mise en sécurité des accotements, des talus et requalification du revêtement de la voirie.



Chemin de Marenc et des Costes - Pendant



Avant



Avant



Avant



Avant



Pendant



Pendant



Pendant

Chemin du Pey Neuf



Pendant



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Ancien chemin de La Ciotat** : scarification et mise en forme du chemin, sur sa partie haute.
- **Avenue Henri Jansoulin** : débroussaillage de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village, en vue d'une prochaine phase de confortement.
- **Avenue Marx Dormoy** : reprise partielle d'un trottoir dégradé.
- **Bâtiments communaux** : reprise de certaines toitures et des étanchéités de couverture.
- **Calade Saint Eloi** : sous maîtrise d'ouvrage du SymiélecVar (syndicat intercommunal d'électrification), enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie).
- **Chemin de l'Argile** : construction d'un mur de soutènement du chemin et réfection partielle du revêtement de la voirie.
- **Chemin des Belles Pierres** : réfection partielle des accotements de la voirie.
- **Chemin des Vausiers** : réfection partielle (partie basse) du revêtement de la voirie et reprise des accotements.
- **Chemin du Malpasset et de la Muscatièrre** : réfection du revêtement de la voirie et reprise des accotements.
- **Complexe sportif Francis Itrac** : reprise intégrale de l'étanchéité de la toiture de la salle d'évolution.
- **Église Saint André** : reprise des écoulements des eaux pluviales en façade.
- **Hôtel de Ville** : mise en sécurité de la cage d'escalier avec système de désenfumage en cas d'incendie et renforcement du plancher des archives et des combles.
- **Place Charles de Gaulle - Salle Fontanarosa** : renforcement et recalibrage du réseau de récupération des eaux pluviales.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Epargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Rue de l'Église** : reprise de la couverture de la chapelle adossée à l'église Saint André, sous le clocher.

Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux (Liste non exhaustive)

Divers



Distribution du bulletin municipal - Pendant



Entretien Général



Soufflage avenue André Favory - Pendant



Pendant



Après

Pavoisement avenue de la Libération



Entretien Général



Changement barrières déformées avenue de la Libération - Pendant



Reprise du mobilier urbain avenue Marx Dormoy - Pendant



Avant



Pendant

Entretien bassin de rétention suite aux intempéries chemin des Roquettes



Nettoyage toiture salle d'évolution complexe sportif Francis Itrac - Pendant



Reprise peinture piste cyclable école maternelle - Après



Entretien tricycles école maternelle - Pendant



Reprise peinture portails école maternelle- Après



Présence technique et entretien Espace Culturel - Pendant



Entretien Général

Pendant



Après



Reprise peinture suite à changement climatiseur Hôtel de Ville



Préparatifs balet parking de la Font d'Abeille - Pendant

Pendant



Après



Après

Nettoyage place Jean Jaurès



Pendant



Après

Pose revêtement de sol salle de l'Oustalet rue Paul Bert



Aide technique et logistique Fête des Vendanges place Jean Jaurès - Pendant



Entretien Général



Nettoyage Porte Saint Jean - Pendant



Nettoyage rue du Vieux Presbytère - Après



Pendant



Pendant



Après



Après

Nettoyage rue Aristide Briand



Pendant



Pendant



Après

Nettoyage rue de la République



Nettoyage rue Gabriel Péri - Pendant





Entretien Général



Service propreté - Village - Pendant

Chargements, déchargements tables et chaises pour festivités et locations - Pendant



Espaces verts - Fleurissement - Débroussaillage



Entretien massifs avenue André Favory - Pendant



Fleurissement avenue de la Libération - Après



Entretien massifs avenue Pichou Espanet - Pendant



Fleurissement Calade Saint Come - Après



Fleurissement jardinière Calade Saint Eloi - Après



Propreté centre technique municipal - Pendant



Espaces verts - Fleurissement - Débroussaillage



Pendant



Après

Débroussaillage aire de jeux pour enfants chemin des Baumes



Débroussaillage chemin piétonnier de Saint Marc - Après



Avant



Après

Plantation cyprès parking de la Font d'Abeille



Entretien espaces verts chemin des Vallouches - Pendant



Pendant



Pendant



Après

Débroussaillage parking de la Font d'Abeille



Espaces verts - Fleurissement - Débroussaillage



Débroussaillage passage de la Tapière - Après



Entretien massifs place Charles de Gaulle - Pendant

Pendant



Pendant



Installation sapins fêtes de fin d'année place Jean Jaurès - Après



Après



Entretien massifs et plantations place Louis Grena



Arrosage jardinières rond-point Roger Salengro - Pendant



Espaces verts - Fleurissement - Débroussaillage



Remplissage citerne pour arrosage jardinières - Village - Pendant



Fleurissement traverse des Pénitents Noirs - Après



Pendant
Taille arbres sur domaine public - Village



Pendant



Après

Voirie



Nids de poule avenue des Oliviers - Après



Nids de poule chemin de Cuges haut - Après





Voirie



Reprise bordure accotement avenue André Favory



Fauchage chemin de Cuges haut - Pendant



Intervention suite aux intempéries chemin de l'Argile - Pendant



Intervention suite aux intempéries chemin de la Bégude - Pendant



Intervention suite aux intempéries chemin de la Péguière - Pendant



Voirie



Intervention suite aux intempéries chemin de Saint Antoine - Pendant



Mise en forme pour course pédestre chemin de Saint Jean - Pendant



Reprise accotement chemin de Saint Marc - Après



Busage du pluvial chemin des Aires de Sainte Madeleine - Pendant



Curage caniveau chemin des Arnauds - Après



Débroussaillage pour visibilité routière chemin des Arnauds - Après



Intervention suite aux intempéries chemin des Belles Pierres - Pendant



Reprise caniveau grille et avaloir pluvial chemin des Luquettes - Après



Voirie



Avant



Pendant



Pendant

Intervention suite aux intempéries chemin des Samats



Avant



Avant



Après

Reprise buse pluvial suite à affaissement chemin des Vannières et des Ricards



Avant



Pendant

Intervention suite aux intempéries chemin du Pey-Neuf



Aide nettoyage aiguilles de pin en complément de la balayeuse automatique - Péri urbain (photo chemin des Vallouches - quartier du Défends) - Pendant



REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Centre Ancien

PHASE 7

Après la réalisation de la 6^{ème} phase au droit de la place Jean Jaurès, les travaux de la 7^{ème} phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit de la traverse de la Miséricorde, avec une requalification de l'espace en pavé.



C'est fini !





REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Centre Ancien

AVENANT PHASE 7

Après la réalisation de la 7^{ème} phase au droit de la traverse de la Miséricorde, les travaux de l'avenant de la 7^{ème} phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit de la traverse des Jardins, avec une requalification de l'espace en pavé et la réfection du réseau de récupération des eaux pluviales existant.



Avant



Après



C'est fini !



Pendant





REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Centre Ancien

PHASE 8

Après la réalisation de l'avenant de la 7^{ème} phase au droit de la traverse des Jardins, les travaux de la 8^{ème} phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit du rond - point Roger Salengro (le Couvent), avec un réaménagement, une requalification en dalle et la création d'un réseau souterrain de collecte des eaux pluviales, raccordé à la Porte Mazarine, la rue Blanquerie et la rue du Greffe.



Avant



Pendant



Après

C'est fini !



FERMETURE DU CHEMIN DU PEY NEUF

La municipalité informe les administrés que le chemin du Pey Neuf est fermé à la circulation en raison de travaux d'élargissement du chemin avec mise en sécurité des accotements, des talus et requalification du revêtement de la voirie.

Merci de votre compréhension.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE...

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), réalisent le réseau « Var Très Haut Débit », réseau public de communications.

Le département sera entièrement couvert d'ici fin 2023, la société Var Haut Débit ayant été choisie pour déployer et exploiter ce réseau.

Des travaux sont déjà en cours au sein de notre Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Pour plus de renseignements et connaître votre « éligibilité », connectez-vous sur le site : <https://www.vartreshautdebit.fr>



Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Conseil syndical

Comme chaque année, des réunions (Conseil Syndical, commissions...) sont tenues à La CADIÈRE D'AZUR.

Le Maire René JOURDAN a accueilli le Conseil Syndical du 19 décembre à l'Espace Culturel regroupant 26 communes en présence des Conseillers Régionaux Jacqueline BOUYAC et Robert BENEVENTI, du Conseiller Départemental du VAR, Marc LAURIOL et de la Conseillère Départementale des Bouches du Rhône, Patricia SAEZ de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB), Suzanne ARNAUD, des représentants du conseil du parc et de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Le Maire René JOURDAN a fait part de sa très grande satisfaction de constater le travail accompli depuis plusieurs années et tout particulièrement après le 20 décembre 2018, date de sa création.

Pour les acteurs des Parcs, « une autre vie s'invente ici » n'est pas un simple slogan ! La preuve, les Parcs sont bien au cœur des enjeux et des préoccupations de nos contemporains : le développement durable, la

biodiversité et les paysages, les circuits courts, la gouvernance participative, la transition énergétique... Si les Parcs n'ont pas « inventé » toutes ces approches, ils en ont souvent été les précurseurs.

Cet état d'esprit de pionniers, se doit d'être conservé pour les décennies à venir car les années qui viennent seront déterminantes pour l'avenir des relations entre les humains et la nature. Dans ce combat engagé mondialement pour une planète préservée, les Parcs naturels régionaux prendront toute leur part.

Après une rétrospective de 45 ans de travail présentée par le Président Michel GROS et le Directeur Alexandre NOËL, ce fut l'occasion de célébrer les deux ans d'existence autour d'un succulent gâteau.



Commission « aménagement et paysage »

La commission « aménagement et paysage », présidée par Robert DELEDDA, 1^{er} adjoint au Maire, a restitué le 07 novembre 2019 l'une des actions phares engagée en 2018 : le plan de paysage qui cache sous cet intitulé trois études opérationnelles identifiées comme prioritaires au sein de la charte : la valorisation des « portes sensibles » sur le parc, la requalification des entrées de villes et de villages, la charte signalétique. Par l'intermédiaire de comités de pilotage et d'ateliers de travail toutes ces actions ont été suivies ainsi que le travail effectué par les bureaux d'études. Les études sont aujourd'hui finalisées et l'ensemble du travail accompli à savoir ses fondements, ses objectifs, la méthodologie et les documents constitutifs mais aussi les propositions de valorisation des « dix portes sensibles » au Parc ainsi que les recommandations de requalifications des entrées de villes, sa charte signalétique et sa présentation finalisée.

Éducation à l'environnement

Permettre à chacun de visiter au moins une fois un Parc régional ou national afin de participer à l'éducation à l'environnement. Objectif annoncé par la région. Dans ce cadre a été mis en place à la CADIÈRE D'AZUR par la région et le PNR en partenariat avec l'association internationale de tomatophiles présidée par Bruno FOURNIER, une journée destinée aux élèves du lycée du Parc Saint-Jean de TOULON.

Cette journée s'est déroulée dans le potager de la Bastide des Saveurs, haut lieu depuis 27 ans, de la culture de légumes et d'arômes du monde entier réunis par René et Jeff BERARD et avait comme objectif de s'ouvrir aux techniques de productions agricoles, pourvu qu'elles soient alternatives et respectueuses de l'environnement.

Lancement de la démarche de classement de site... en ligne de mire le label Grand site de France

La première mesure de la Charte du Parc vise à « Préserver et valoriser les paysages identitaires », notamment en classant le site de la Montagne Sainte-Baume dans le but d'obtenir, à terme, le label Grand Site de France.

Géré par le Ministère en charge de l'Ecologie, ce label est attribué aux sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation à l'image du Grand Site voisin de la Sainte-Victoire. Il vise à améliorer les conditions de préservation, de réhabilitation et de gestion du paysage, à accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions et à générer un développement local et durable bénéficiant aux habitants.



Pilotée par les services de la DREAL, la démarche de classement nécessitera deux années d'études et de concertation avec les communes et les acteurs institutionnels. En parallèle, une réflexion sur les problématiques à résoudre pour l'obtention du label est menée par le PNR.

Rendez-vous 2019... des rendez-vous pour tous les goûts

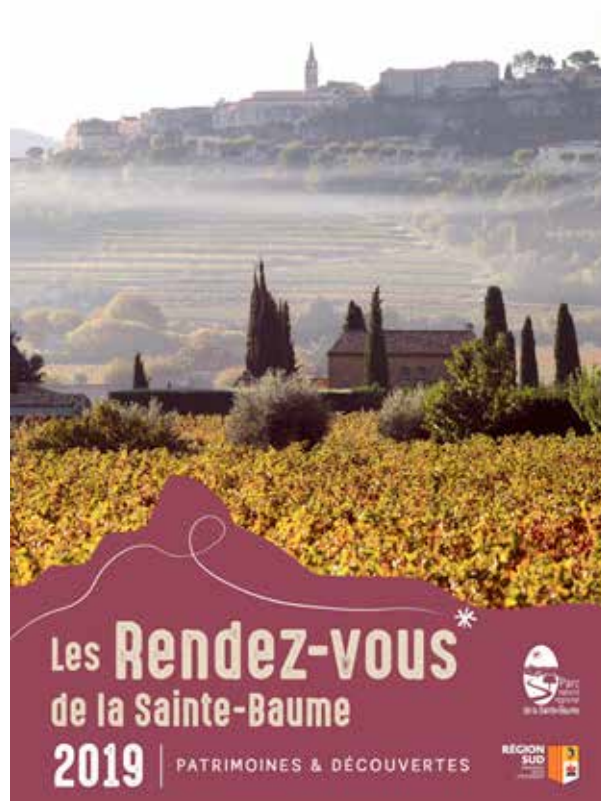
Le catalogue mis à disposition dans les Mairies et les Offices de tourisme a pour ambition de souligner et révéler toute la richesse et la variété des sorties proposées sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Qu'elles soient orientées nature ou patrimoine, terroir ou écocitoyenneté, familiale ou sportive, artistique ou gourmande... les sorties proposées sont souvent un subtil cocktail de tout cela.

Elles offrent à explorer le territoire et ses multiples facettes au contact des meilleurs passeurs qui s'engagent aux côtés du Parc. L'occasion de découvertes et d'enrichissement inattendus !

Ouvertes à tous, néophytes ou experts, visiteur d'un jour ou de toujours, il y en a pour tous les goûts... et toute l'année !

Ces rendez-vous 2019 ont été des succès... Pour 2020 un nouveau catalogue est en préparation.





LES ÉCOLES

Rentrée des classes

Rentrée réussie pour tous les enfants et enseignants de notre groupe scolaire

4 classes de maternelle :

- Françoise Bettini directrice et professeur des Moyennes sections et grandes sections et Mme Mazzocchi
- Mme Notherman Nathalie avec les Moyennes sections et grandes sections
- Mme Blancher Sandrine avec les petites sections et grandes sections et Mme Mazzocchi
- Mr Mahammedi Didier avec les petites sections et Mme Dridi Islem
- Véronique Ceccarelli, Isabelle Neu, Aurélie Russo et Cathy Barille aident les enseignants dans leurs préparations pendant le temps scolaire et s'occupent des enfants pendant le temps méridien et la sieste.



7 classes d'élémentaire :

- Mme Nguyen Ba Thien Anais avec les CP
- Mme Casanova Stéphanie avec les CP et CE1
- Me Corbani Magalie avec les CE1 et CE2
- Mr Vella Willy, directeur et professeur des CE2 et Mme Mazzocchi Sandra
- Mme Gauthier Laurence avec les CM1 et CM2

- Mme Lafaye Cécile avec les CM2
- Mme Reggiani Marie-Hélène avec les CE2 et CM1

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Depuis le mois d'octobre, la municipalité a mis en place un Accueil de Loisirs tous les mercredis de 7h30 à 18h30; les enfants sont accueillis par l'équipe de la Fédération des Oeuvres Laïques qui propose aux enfants des activités ludiques et variées pour leur plus grand bonheur.

À partir de l'année 2020, l'Accueil de Loisirs se déroulera pendant les deux semaines des petites vacances, (février, avril, octobre) et toujours 6 semaines l'été ; l'équipe de la Fédération des Oeuvres Laïques, Jonathan (directeur) Jennifer, Mathilda et Stella (animatrices) développent de multiples activités et sorties autour d'un projet éducatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mesdames Velasco Marguerite et Grégoire Fabienne au bureau des affaires scolaires, 11 rue de la République, 04 94 98 87 91.



Commémoration du 11 novembre 1918 avec les élèves de CM2

Le 11 novembre 2019, au Monument aux Morts, en présence de leur famille, les enfants de CM2 des classes de Mmes Lafaye et Gauthier, ont lu un poème d'Arthur Rimbaud « Le dormeur du Val », un poème de John Mac Crae « Au champ d'honneur » et chanté une chanson en hommage aux soldats morts pour la France, « Verdun, on ne passe pas ! », chant militaire de 1916. Des enfants ont également pu accompagner M. le Maire lors des dépôts de gerbe du souvenir, au pied du Monument aux Morts et au pied de la « Colonne Brisée », au cimetière. Moment fort en émotion et en recueillement !

Merci au directeur de l'école élémentaire, aux enseignantes et aux enfants.





Noël école/amicale

Comme chaque année, l'Amicale Laïque organise un spectacle de Noël destiné à tous les enfants de l'école à l'espace culturel, et la municipalité offre à chaque enfant un livre.

PETIT RAPPEL :

L'Amicale Laïque est une association à but non lucratif qui existe depuis plus de 40 ans ; de nombreuses manifestations sont organisées pour les enfants : Halloween, spectacle de Noël, bourse aux jouets, carnaval, chasse aux œufs, kermesse.

Si vous avez un peu de temps, joignez-vous, même occasionnellement, à l'équipe pour les aider dans leurs animations. Vous pouvez les joindre par mail : boiteamicale@gmail.com



Spectacle de Noël - troupe "mes mots rient kids"



ZOOM SUR L'UNION SPORTIVE CADIÉRENNE

Les jeunes footballeuses et footballeurs de l'Union Sportive Cadiérène « labellisés » par la Fédération Française de Football en 2019 dans les catégories suivantes :

- Label « Bronze » pour l'école féminine.
- Label « Espoir » pour les jeunes des catégories de 6 à 13 ans.

Une vraie reconnaissance pour la qualité de l'encadrement technique ainsi que pour la politique sportive mise en place saison après saison auprès des jeunes, basée sur un projet éducatif et respectueux des valeurs du sport collectif.

À ce jour, La Cadière d'Azur est le seul club de l'Ouest Varois à bénéficier des deux labels dernièrement obtenus ; attribution faite à travers plusieurs critères où a compté ô combien aussi, la préservation de la qualité environnementale naturelle du complexe sportif, tout comme la réalisation majeure d'investissements effectués sur le stade Gilbert Itrac depuis des années maintenant, ainsi que l'entretien des infrastructures attenantes. En cette année 2020 où l'Euro de football se profile, La Cadière d'Azur peut envisager sereinement l'avenir pour ses jeunes filles et garçons footballeurs, les sachant encore et toujours au sein d'un encadrement de qualité mais d'autant plus aujourd'hui, reconnu par la plus haute sphère nationale de la discipline !

MIAJ

ou Mission Locale de l'Ouest Var

Bonjour,

Vous êtes jeune, vous avez entre 16 et 25ans, cet article peut vous intéresser.

La commune de La Cadière est adhérente à la MIAJ. La MIAJ remplit une mission de Service Public de l'Emploi.

À ce titre, elle assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi personnalisé de tout jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire, dans une perspective d'insertion sociale ou professionnelle. Un conseiller vous aidera à rédiger un CV, trouver une formation, un emploi.

Il assurera votre suivi individuel avec bienveillance et en toute confidentialité.

Vous pourrez suivre des ateliers collectifs...

Les différentes étapes de votre parcours d'insertion professionnelle seront définies avec vous

Rien ne se fera sans vous !

Prenez contact avec un conseiller en téléphonant à l'AJCC : 04 94 62 30 64 .

Marion vous guidera.



ZOOM SUR L'EXTREME CADIÈRE CLUB

La jeunesse de l'Extrême Cadière Club (boxe Thaïlandaise « Muay-Thai » et Kickboxing) à l'honneur en cette année 2019 dont le bilan fut très positif, avec des catégories de jeunes qui brillent bien au-delà des frontières communales, portant fièrement et avec succès les couleurs de La Cadière d'Azur, ouvrant même des perspectives sur le plan national. En témoigne la liste suivante de titres et de places honorifiques obtenus :

- Championnat de boxe Thaïlandaise (Muay-Thai) : 14 combattants au départ... 14 sont arrivés en finale.
- Championnat de Kickboxing : 1 titre régional de champion PACA et 1 titre régional de vice-champion PACA.

L'année 2019 se terminant par un bilan sportif exceptionnel de 7 champions PACA et de 5 vice-champions PACA.

Bravo aux éducateurs - entraîneurs pour la qualité de leur encadrement, pour leur engagement et félicitations bien sûr aux enfants pour leurs nombreuses victoires mais aussi, pour les valeurs respectueuses qu'ils démontrent lors de chaque manifestation, à travers ce sport de combat !

Place maintenant, en ce début d'année 2020, à la préparation des championnats de France dans les deux disciplines, en espérant, la même réussite et le même état d'esprit, pour que brillent encore les couleurs de La Cadière d'Azur !



AJCC

ACCUEIL JEUNESSE DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE

Voilà une année 2019 qui se termine pour laisser place à une nouvelle année, que nous espérons riche d'activités et de rencontres

Tous les adhérents ont commencé leurs vacances d'été en préparant un week-end à Sioux blanc, les plus téméraires ont dormi à la belle étoile. **Puis, durant l'été** ils ont participé à de nombreuses activités et actions telles que :

- Une journée Aqualand, différentes randonnées et visites culturelles.
- Un séjour court à Nasbinals en août avec 11 jeunes dans un cadre magnifique.
- Un mini-camp à Carcès pour des activités VTT, accrobranche et canoé.
- Un baptême de plongée avec bouteille au grand plaisir de tous.
- Pour finir, un inter-centre : bubble foot / laser Forest et une randonnée plage avec Six-Fours-les-Plages.

Pour la rentrée de septembre, l'équipe de l'AJCC a organisé une soirée pizza avec la projection de toutes les photos et vidéos prises durant l'été. Tout le monde a passé un moment convivial.

Les vacances d'octobre ont permis aux adolescents de participer à différentes journées : Ok Corral, Adventure room, Karting et le 22 octobre, 19 jeunes de l'AJCC ont participé à l'AJC'Net (nettoyage des aires de jeux pour enfants et du parking Font d'Abeille) en collaboration avec l'ALSH de la Cadière d'Azur (90kg de déchets ont été ramassés).



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Foyer de l'AJCC

Bât. des Anciens Abattoirs

142 avenue Pichou Espanet - 83740 La Cadière d'Azur

accueiljeunesse@lacadieredazur.fr

04 94 62 30 64 / 06 50 69 74 07



Six jeunes de l'AJCC ont eu l'occasion de participer à une animation réalisée par le SITTMAT le 20 novembre avec l'ALSH 3-12 ans de la Cadière d'Azur sur le thème « Notre village et le tri sélectif » : Ateliers, conférence et rencontres sur ce qui se fait sur notre commune. Le tri sélectif est l'affaire de tous, petits et grands.

À suivre :

Un séjour ski au mois de mars avec 2 nuitées et pourquoi pas un projet de séjour sur la découverte des capitales Européennes.

Une quarantaine de jeunes ont fréquenté la structure de l'AJCC tout au long de l'année.

Nous rappelons que l'Accueil Jeunesse Commune de La Cadière est un accueil de loisirs municipal encadré par Marion SIMONIN et Sylvain ALBERTO, ouvert en périodes scolaires du lundi au vendredi de 16h00 à 17h30, les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00. Et toute la journée de 9h00 à 18h00 (repas sur place) durant les vacances scolaires.

Les jeunes peuvent s'inscrire **dès la 6^{ème}** pour se retrouver, se détendre où faire leurs devoirs.

De nombreuses activités sont proposées durant les temps d'accueil.





Maison du Tourisme de La Cadière

BILAN ETÉ 2019

La Maison du Tourisme a reçu environ 30% de touristes en moins cet été, ce qui correspond à la baisse enregistrée sur l'ensemble du secteur.

Cette clientèle est toujours aux trois quarts française. Nos visiteurs étrangers proviennent toujours surtout de l'Europe du Nord : de Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne ; mais aussi de pays plus éloignés issus de l'Amérique du Nord, de la Scandinavie et l'Europe de l'Est.

Les demandes des estivants sont principalement les mêmes que les années précédentes, en premier le plan du village afin de le visiter, mais aussi nos produits locaux & artisanat d'art, puis les restaurants du village. Cet accueil physique est donc en baisse et nous pensons que cela va se poursuivre. En effet, La Maison du Tourisme ne cesse d'enregistrer plus d'abonnés sur les réseaux sociaux et de constater l'utilisation d'internet pour découvrir le village (hausse constante des e-mails, de l'utilisation de la borne interactive, du site internet...). Ce travail sur le web prend une part de plus en plus importante, tandis que l'accueil physique tend à diminuer, c'est l'essor du E-tourisme. C'est aussi à lier à la tendance d'un tourisme plus « responsable » et la volonté de limiter notamment le gaspillage papier.



News 2019

Le local de la Maison du Tourisme a été totalement refait à neuf au mois de février (peinture, carrelage, bureau et nouveau photocopieur) Nous remercions la Mairie pour ce travail. Désormais l'espace accueil est plus lumineux et spacieux, le comptoir peut accueillir aussi des personnes à mobilité réduite (PMR).



L'établissement a pu être ouvert l'été du lundi au samedi grâce à l'embauche par la Mairie d'un jeune en emploi saisonnier. Cette étudiante a pu poursuivre le travail de Sophie en s'exprimant quand nécessaire en anglais. Dorénavant toutes nos brochures et toutes nos publications sur www.visitvar.fr, sauf les festivités, sont en anglais.

Suite à une demande de France Bleue Provence, Sophie Delsanti s'est rendue à leur bureau à Aix-en-Provence le jeudi 31 janvier pour une interview dans le cadre de l'émission « en Balade ». Les principales spécificités architecturales, historiques ont été évoquées, ainsi que sa tradition viticole et oléicole.

La Maison du Tourisme est toujours très présente sur les réseaux sociaux, surtout Facebook où nous enregistrons presque 4000 abonnés et presque 1000 followers sur Instagram.

D'autre part, en lien avec l'essor d'un tourisme durable, la Maison du Tourisme est en train de changer son site internet pour un site beaucoup plus interactif, compatible pour smartphone, proposant la consultation en ligne de toutes les brochures en français et en anglais.



Courant novembre, nous avons réceptionné le plan édité par la Communauté d'Agglomérations Sud Sainte Baume, à présent nous disposons d'une carte touristique intercommunale, document très demandé par notre clientèle.

Comme chaque année :

La Maison du Tourisme édite tous les mois depuis plusieurs années un programme des événements festifs de la commune (plus de 4000 programmes imprimés pour l'été). Cette information est aussi disponible sur le net : sur le site internet de la Mairie (www.lacadieredazur.fr) et sur celui du département concernant le tourisme : www.visitvar.fr



ANIMATIONS

ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ ET LA MAISON DU TOURISME

VISITES DU CENTRE ANCIEN ET ANECDOTES

Samedis 18 Mai, 15 Juin et 21 Septembre de 15h à 17h

Vendredis 19 Juillet et 09 Août 10h30-12h30

Pour découvrir les petites ruelles chargées d'histoire à l'occasion d'une visite commentée du village, alternant explications historiques et anecdotes. Ces visites ont été très appréciées ; des groupes de vacanciers ayant demandés aussi, à bénéficier de cette agréable balade à la découverte de La Cadière d'Azur.



« ON DANSE À LA CADIÈRE »

Dimanches 07-28 juillet et 11 août
20h30-23h

BAL, DANSES et MUSIQUES VARIÉES,
avec le DJ Thierry, offert par la Maison du
Tourisme.



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Devant le monument aux Morts, commémoration de la fête nationale
de la République Française





DÉCOUVERTE DU VIGNOBLE AOP BANDOL À VÉLO ÉLECTRIQUE

Vendredis 14-21-28 juin,
09-16-23 Août

Ces balades à vélo sont organisées par la Maison du Tourisme, en partenariat avec l'association Var Ouest E-Bike.



BAL

Dimanche 14 juillet 21h30

Place Jean Jaurès, avec DJ FAB EL CALVO



REPAS RÉPUBLICAIN SOIRÉE ESPAGNOLE

27 Juillet dès 20h

Repas, danses, spectacle espagnol.

Le menu : apéritif, entrée, plat, dessert, vin, café compris pour 25€/personne. Les inscriptions étaient reçues auprès de la Maison du Tourisme.

Organisé par la Municipalité.





NOUVEAU : DANSES LATINOS

Vendredi 02 août dès 19h30

L'animation a eu lieu Place Jean Jaurès, avec démonstration de danses latines suivie d'une soirée dansante à 21h, avec Luna Caliente. Cet événement offert par la Maison du Tourisme a été apprécié par le public présent.



LA CADIERE D'AZUR

Vendredi 02 Août 2019

Démonstration de danses latinos, puis soirée dansante

Place Jean Jaurès dès 19h

LUNA CALIENTE

Animation

FAB « EL CALVO »

Offert par l'Office de Tourisme, infos : 04.94.90.12.56

CONCERT

9 Août 21h30

Place Jean Jaurès, avec le groupe « Sin City » Tribute AC/DC



BAL

15 Août 21h30

Place Jean Jaurès,

Avec le groupe FAB MUSIC & DANCE





ROUTE 83

16 Août dès 21h

Concours de chant, humoriste Bruno Boniface, groupe Fiesta Latina & chanteuse Lady Va, Animation par Michel MITRAN.



FÊTE DE LA LIBÉRATION DE LA CADIÈRE D'AZUR

20 août

Réunis au Monument aux Morts, les Cadiérennes et les Cadiérens ont pu écouter M. le Maire, rappeler ce jour mémorable du 20 août 1944 où les troupes du Général Leclerc sont entrées dans La Cadière d'Azur, la libérant de l'occupation de l'armée allemande.

Plaque commémorative sur l'Hôtel de Ville, rappelant le 20 août 1944.



GRAND BAL

20 août à 21h30

Place Jean Jaurès,
avec le groupe « Objets Trouvés »





28^{ÈME} FÊTE DES VENDANGES

25 Août 10h-18h, rue principale du village

La Municipalité en partenariat avec la Maison du Tourisme a organisé la Fête des Vendanges, au centre du village, rendu piéton. Toute la journée à partir de 11h, dégustation d'AOP Bandol, stands de vin et d'artisans d'art et première pressée de l'année.

Défilé de charrettes avec le groupe Attelage de Tradition, animation du groupe folklorique provençal L'ESCOLO de La Cadière d'Azur. Animations et spectacles (déambulations, acrobaties aériennes) avec la Cie Soukha.





JOURNÉES POUR LA VIE ASSOCIATIVE

du 11 au 14 septembre

En ces jours de rentrée les associations cadiérennes sont venues nombreuses présenter leurs activités autour d'une exposition dont elles avaient confectionné les panneaux.

Les nombreux échanges entre le public et les associations ont permis à chacun de trouver les renseignements souhaités pour établir ses loisirs pour l'année scolaire à venir.

Ces rencontres se sont terminées autour d'un convivial apéritif offert par la municipalité.



VIDE-GRENIERS

La Maison du Tourisme a organisé son dernier vide-greniers de la saison le **14 septembre 2019**, de 08h00 à 18h00, au parking de la Font d'Abeille





Fête de la science

10-13 OCTOBRE - ESPACE CULTUREL

JEUDI 20H30 - CONFÉRENCE

Par Jean-Marc PONS, Institut des sciences moléculaires

« la chimie du XXI^e, une chimie durable »

L'industrie chimique vise à obtenir la synthèse de molécules nouvelles, plus précisément il s'agit d'obtenir une molécule utile (fibre textile, parfum, médicament...) à partir de deux réactifs. Elle sera durable si elle utilise des ressources renouvelables, non polluantes et si elle obéit aux dix commandements de la chimie durable, dont 3 sont essentiels :

- économie d'atomes
- économie d'énergie
- solvants alternatifs non polluants

Le 1^{er} commandement sera atteint si au cours de la réaction de synthèse il n'y a pas formation de sous-produits inutiles qui se retrouveront dans la nature (on peut en compter jusqu'à 50 pour certaines synthèses).

Quant au second, il faut savoir que les réactions de synthèses nécessitent souvent une température élevée donc une consommation d'énergie. Une première amélioration sera de remplacer le chauffage traditionnel par des fours micro-onde.

Quant aux solvants, on peut en diminuer le volume nécessaire en le mélangeant avec des microbilles qui entraîneront dans leur mouvement les molécules réactives ce qui se traduira par un meilleur rendement ...

Des solutions existent donc déjà. Elles restent à améliorer, ce sera l'un des objectifs des chimistes dans les années à venir

VENDREDI 20H30 - CONFÉRENCE

Par Livio DE LUCA - Directeur de recherche au laboratoire modèles et simulations pour l'architecture et le patrimoine.

Médaillé de l'Innovation du CNRS 2019

Actuellement il coordonne le groupe de travail du CNRS sur les données relatives à Notre Dame de Paris.

« Numérisation des monuments historiques au service de l'architecture et du patrimoine »

Le patrimoine est fragile et se transforme en continu.

Comment le préserver? Comment le mémoriser?

L'utilisation du scanner laser 3D permet d'arriver à une restitution du réel étonnante. Plusieurs disciplines interviennent pour mener à bien cette restitution (histoire, archéologie, géomorphologie...)

Ainsi le pont d'Avignon a pu être « reconstruit » grâce aux travaux de diverses équipes de chercheurs.

La photographie permet également l'enregistrement du réel. À partir de plusieurs photos d'un même bâtiment, prises sous des angles différents, on peut reconstruire le monument alors qu'il n'existe plus dans son intégralité. La photographie devient ainsi une mine d'informations sur les objets du patrimoine.

Ce qui paraît plus difficile est de relier le regard des uns et des autres pour accroître nos connaissances sur le patrimoine.



SAMEDI 15H - CONFÉRENCE

Par Thierry Heulin Directeur de Recherche, Institut de biosciences et biotechnologies d'Aix-Marseille, Cadarache

« L'Agriculture peut-elle relever le double défi de nourrir la planète et atténuer le changement climatique ? »

Les émissions de dioxyde de carbone dues aux activités humaines sont en augmentation. Comment y remédier?

Au niveau individuel, on peut modifier nos modes de consommation et faire diminuer notre bilan carbone.

Au niveau industriel, on peut améliorer le cycle de vie des objets produits et éviter ainsi des rejets de carbone en excès.

À un niveau supérieur, on peut privilégier et développer les transports en commun et des logements mieux isolés donc moins énergivores.

Comment capturer le carbone atmosphérique de manière à diminuer l'effet de serre?

Plusieurs solutions existent mais le stockage du carbone dans les sols constitue le plus grand potentiel d'extraction du carbone de l'atmosphère tout en présentant le plus faible coût par tonne de dioxyde de carbone.

La sélection des variétés de végétaux pourrait contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique par une meilleure interaction entre les plantes et leur environnement.

Il n'existe pas de solution miracle mais un ensemble de solutions qui doivent être compatibles entre elles en gardant à l'esprit que l'objectif principal reste la sécurité alimentaire au niveau mondial et en même temps le stockage du carbone dans le sol.

TABLE RONDE

Avec Thierry Heulin, Renaud Nalin, Jean-Claude Sigoillot, Frédéric Carrière, André Nieoullon.

La table ronde qui a suivi s'est tenue autour des problèmes liés aux changements climatiques.

Actuellement on cherche à mettre en oeuvre des solutions innovantes dans différents domaines, mais la difficulté réside dans le passage à grande échelle.

MINI-LABO

Mardi 6 et Jeudi 10 octobre, tous les enfants de l'école Paul Bert sont venus manipuler dans les trois espaces qui les ont accueillis à tour de rôle: Sylvain Alberto au labo photo (Les enfants en sont repartis avec la photo argentique qu'ils y ont développée), Anne-Marie Fauvel et Louis Porte aux microscopes pour des observations de l'infiniment petit. Enfin ils ont découvert les couleurs de la lumière révélées par un CD... et d'autres phénomènes qu'on peut voir aussi à la maison.

Merci à tous les chercheurs, fidèles au rendez-vous annuel que leur propose la Municipalité, de quitter un moment leur laboratoire pour venir parler aux Cadiérens de leurs dernières recherches.

Merci aussi aux personnes bénévoles qui permettent le fonctionnement du mini-labo.





MARCHE AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dimanche 13 Octobre, départ à 10h30

La Maison du Tourisme a organisé cette marche en partenariat avec la Municipalité. Deux parcours étaient proposés : 1 Marche découverte du village médiéval de 2 à 3 km et 1 Marche « Sentier Forestier », dans la forêt communale du Défends de 4,5km, avec une collation offerte à l'arrivée. Pour une participation minimale de 5€/personne pour les plus de 10 ans. Ce fut une vraie réussite, avec plus de 260 marcheurs pour cette 1^{ère} édition. Un chèque de 1 400 € (incluant un don de 80 € de la Maison du Tourisme), a été remis à la Ligue contre le cancer (antenne du Pont du Las à Toulon).





COURSE DES VIGNES le dimanche 10 novembre

Le temps est incertain... et pourtant la pluie cesse de 7h à 12h38 exactement ! Juste le temps de fêter tous ensemble et très sportivement les 10 ans de cet événement, lui aussi, devenu incontournable pour notre commune.

À la clôture des inscriptions, 324 coureurs sont prêts pour le départ des deux parcours de 7 km et 11 km.

Dès 6h30, les agents du service Jeunesse et Sport accompagnés des premiers bénévoles et des élus sont mobilisés afin de préparer l'arrivée des participants : mise en place des barnums, installation de la sono, distributions des dossards le tout autour d'un bon café chaud.

À 8h, sur la place Jean-Jaurès, sont présents tous les bénévoles qui assureront la sécurité du parcours.

Un débriefing en présence des Comités Communaux Feux de Forêt et des Sapeurs-Pompiers a lieu.

Il est 9h, la Course des enfants est lancée pour un tour du village de 500m. Bravo à la quarantaine de participant !

Le départ des adultes est imminent. À 9h45 précise ils prennent le départ accompagnés en musique par la fanfare des Tontons Swingueurs qui sera également présente au point de ravitaillement à mi-parcours.

L'arrivée se fera tout en douceur autour d'un buffet campagnard ouvert pendant la remise des coupes.

De l'avis général, cette 10^{ème} édition fut une réussite !

Voir les résultats complets sur le site : www.lacadieredazur.fr, rubrique Education Loisirs/Service Jeunesse et Sport.

Nous remercions tous les sponsors de cette 10^{ème} édition, tous les bénévoles, le CCFF, les pompiers, les Cadiérennes, les Cadiérens... et les coureurs qui assurent, chaque année, la réussite de cette course exceptionnelle.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

... Premier jour de l'arrêt des combats après quatre ans d'une guerre qui a fait disparaître de nombreux jeunes Cadiérens. M. le Maire dans son allocution, a rappelé leur sacrifice pour la patrie. En présence des enfants de CM2 de l'école élémentaire, dont voici ci-joint, l'un des poèmes qu'ils ont lu, pendant la cérémonie.



AU CHAMP D'HONNEUR de John Mac CRAE

*Au champ d'honneur, les coquelicots
Sont parsemés de lot en lot
Auprès des croix, et dans l'espace
Les alouettes devenues lasses
Mèlent leurs chants au sifflement
Des obusiers.*

*Nous sommes morts,
Nous qui songions la veille encor'
À nos parents, à nos amis,
C'est nous qui reposons ici,
Au champ d'honneur.*

*À vous jeunes désabusés,
À vous de porter l'oriflamme
Et de garder au fond de l'âme
Le goût de vivre et de liberté.
Acceptez le défi, sinon
Les coquelicots se faneront
Au champ d'honneur.*



SAINTE CÉCILE 17 novembre 2019

2019 aura été riche en beaux concerts donnés par la Lyre Vigneronne.

Tout au long de l'année, les musiciens ont ainsi rappelé et fêté la reprise des activités de l'orchestre philharmonique de La Cadière il y a tout juste 20 ans et ce concert de la Sainte Cécile (patronne des musiciens) a été spécialement préparé pour fêter cet anniversaire.

Donné sur la place Jean- Jaurès, il a été chaudement applaudi par les Cadiérennes et les Cadiérens venus nombreux pour partager le plaisir de la musique.





CONCERT

**Samedi 07 Décembre à 20h30
à l'Espace culturel**

La Lyre Vigneronne a conclu l'année 2019 qui a marqué les 20 ans de reprise de ses activités, par un concert inoubliable par la qualité des morceaux choisis et des musiciens.

L'ensemble de cuivres de La Garde en a assuré la première partie.

Puis dans une apothéose, tous les musiciens se sont regroupés, Gardéens et Cadiérens, pour nous offrir une musique d'une qualité exceptionnelle.

20 ans, c'est très jeune... donc longue vie encore à La Lyre Vigneronne !



MARCHÉ DE NOËL & DÉFILÉ DE SANTONS

Dimanche 15 décembre

Grand Marché Artisanal organisé par la Maison du Tourisme, dans la rue principale rendue piétonne, traversant le centre village. Mais aussi des ateliers de Noël pour enfants, passage du Père Noël en calèche & distribution de bonbons vers 11h.

Le groupe folklorique provençal « L'Escolo » de La Cadière d'Azur, anima l'après-midi, en proposant sur le thème de la nativité, un défilé de santons avec crèche vivante sur la Place Jean Jaurès.

La Municipalité pour clôturer cette belle journée, offrant la dégustation des 13 desserts et d'un vin chaud.





LE PÈRE NOËL DE LA MAIRIE...

18 décembre

Chut, il arrive... à la grande joie des petits et des grands...



FEU D'ARTIFICE

1^{er} janvier 2020





DATES À RETENIR

CINÉMA AUTREMENT

Fin 2019 : Les cycles commencés avant l'été se sont poursuivis :
« **Le travail en Europe** » présenté par Mireille Vercellino avec 2 films « La Valse dans les allées » le 20 septembre 2019 et « Her Job », le 15 novembre.

Ils ont pour décor les arrières-salles des super marchés, le premier en Allemagne, le second en Grèce.

« **Le Film Noir** » présenté par Gérard Estragon avec aussi 2 films « *La soif du mal* » le 18 octobre et « *Les Amants diaboliques* » le 13 décembre.

Des images en noir et blanc dont on apprécie la beauté oubliée et la lumière avec deux metteurs en scène de légende.

Des discussions longues et animées ont terminé ces soirées.

En 2020 : DEUX DATES À RETENIR :

Le 10 janvier un film présenté par Mireille Vercellino : « l'effet aquatique » de Solveig Anspach (réalisatrice franco-islandaise.) elle commencera ainsi un cycle du cinéma des réalisatrices.

Et le 14 février M. Estragon nous réserve une surprise !

Toujours dans le même esprit :

le cinéma est un plaisir mais il participe aussi à la culture comme le prouvent chacune des rencontres du CINÉMA AUTREMENT.



LA CADIÈRE D'AZUR

2^e Festival DE Musique Classique

07 - 08 - 09 FÉVRIER 2020

PROGRAMME

VENDREDI 7 FÉVRIER 2020 - 20h30

Ensemble de trombones TROMBONE ASSAÏ

Œuvres de Bizet, Proust, Mozart, musiques de films

SAMEDI 8 FÉVRIER 2020 - 17h

Sonates Violon Piano

B. Salmon et E. Bidule d'Asfed

Œuvres de Mozart, Beethoven et Brahms

SAMEDI 8 FÉVRIER 2020 20h30

Quintette avec piano

O Lechardeur, Y Desmonds, A Amedro,

C Lapeyre et JE Thirault

Œuvres de Dvorak et Brahms

DIMANCHE 9 FÉVRIER 2020 - 18h

Orchestre de chambre « Imbroglio »

Dir : B Bourrier

Solistes : A Amedro et Ch Ladrette

Œuvres de Bach, Mozart et Dvorak

Ce sera encore une belle rencontre autour de la musique classique.

Une programmation renouvelée, un ensemble de trombones, un orchestre de chambre et encore des compositeurs : Bizet, Mozart, Beethoven, Brahms, Dvorak, Pascal Proust...

ATTENTION

Le nombre de places est limité. Elles peuvent être réservées à la Maison du Tourisme. 12 € pour un concert - 40 € pour les quatre concerts. Gratuit pour les moins de 16 ans.

Ouverture des portes à 19h30

Il sera important d'arriver en avance pour choisir la meilleure place...

EXPOSITION

Dernière semaine du mois de février

Charly Fauvel exposera ses œuvres à l'espace culturel : comment à travers le réalisme d'une photo, il nous présente des images abstraites qui nous amènent à voir la beauté des objets les plus anodins. (vernissage lundi 24 février 18h30)



LE CYCLISME EN FORME !

Dans notre commune, à côté des nombreuses activités sportives qui animent notamment le site de la forêt du Défends, le cyclisme sous toutes ses modalités occupe une place toujours plus grande !

À RETENIR POUR LE DÉBUT 2020

Vendredi 14 février : passage au village d'une étape du Tour de Provence.

DIMANCHE 23 FEVRIER : GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CADIÈRE (après-midi, départ, arrivée centre village).

SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 MARS : Raid VTT Poli-marathon VTT terroir Bandolais (départ, arrivée au stade du Défends).

VIDE-GRENIERS

Les Dimanches 19 Avril et 13 septembre de 08h à 18h
au Parking de la Font d'Abeille

VISITES DU VILLAGE

Les Samedis 16 Mai, 13 Juin, 19 septembre à 10h
et les jeudis 23 juillet et 13 août à 17h
RDV à la Maison du Tourisme, 3€/personne

BALADE HISTORIQUE DU CŒUR DE NOTRE VILLAGE MÉDIÉVAL

L'Adjointe à la Culture, Mme Renée Méric, en collaboration avec la Maison du Tourisme et l'Adjointe au Tourisme, Mme Corinne Bonifay, ont élaboré cette balade.

Le dispositif propose une visite guidée autonome, à partir de son téléphone portable, à travers une application bilingue.

Des plaques seront installées dans le village.

Elles proposeront un texte explicatif ou un QR code qu'il suffit de flasher pour tout savoir sur le lieu (biographies, histoires, sur un double support, écrit et sonore).

Le Flash itinéré se veut un maillon fort entre le passé, le présent et le futur de notre village.

Cette initiative résulte d'une démarche de développement durable, limiter la consommation de papier, mais aussi rendre accessible à tout le monde (en corrélation avec le label « Tourisme et handicap » de la Maison du Tourisme) et, à n'importe quel moment, une visite expliquée du village.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

sur les rayons, de nouveaux livres

La bibliothèque Municipale vous adresse ses bons vœux pour cette nouvelle année.

Nous vous proposons toujours des histoires belles, insolites, avec des personnages inattendus.

Quelques titres achetés il y a peu :

Le dernier hiver du Cid, Y. Garcin

La Belle cévenole, Gay Marie Claude

Pour un instant d'éternité, Legardinier

La vie après, Leiris Antonin

Giono Furioso, Lambert, Prix Fémina

Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon, Beaton N.C., prix Goncourt

Permanences :

Mercredi 16h30-18h

Jeudi 9h30-11h30

Cotisation : 10€ - Gratuit jusqu'à 16 ans





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CADIÈRE D'AZUR (CCAS)

LE CCAS, UN ACTEUR SOCIAL ET SOLIDAIRE

En étroite collaboration avec la municipalité et ses autres partenaires publics et privés, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Cadière d'Azur se mobilise tout au long de l'année pour lutter contre l'exclusion et venir en aide aux publics sensibles et fragilisés.

Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Cet accueil se caractérise par une disponibilité, une réponse de proximité s'appuyant sur le réseau local :

- UTS Six-Fours (assistante sociale)
- Les associations d'aide à la personne
- La téléassistance
- Le Conseil Départemental
- Maison Départementale pour personnes handicapées (facilite les démarches des personnes handicapées)
- Dans le cadre de sa mission d'animation d'une action générale de prévention et de développement social de la commune, le CCAS intervient d'une part par des aides financières personnalisées (demi-gratuité cantine, bons d'achats, secours exceptionnel, secours alimentaire, colis de Noël) et d'autre part par des interventions à caractère plus collectif (plan canicule, grand froid).

Pour réaliser sa mission, le CCAS perçoit :

- Une subvention du département pour l'instruction des dossiers (aide sociale légale, rsa)
- une subvention de la commune complétée par des dons
- Le don d'un particulier au ccas en vertu de l'article 200 du code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale ouvre droit à une réduction d'impôt
- Ces dons sont utiles pour améliorer les actions de solidarité en direction des Cadiériens les plus vulnérables ou en difficultés.
- De nombreuses associations ont mené des actions en faveur du ccas (manifestations, concerts, dons, tombola)
- Par ce geste généreux vous avez exprimé votre solidarité envers nos concitoyens qui connaissent des difficultés majeures.

Nous remercions tous les acteurs de cette chaîne de solidarité et vous assurons que dans les actions que nous menons pour aider les Cadiériens votre participation va bien au-delà du seul soutien financier.

SOLIDARITÉ LOCALE

La Municipalité par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et peut apporter une aide facultative aux personnes âgées ou aux familles aux revenus modestes.

AIDES SOCIALES FACULTATIVES

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Etre âgé de 70 ans au moins
- Résider sur la commune depuis au moins 2 ans

BONS D'ACHATS

- Avoir des ressources ne dépassant pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées

COLIS DE NOËL

- Avoir un revenu brut imposable ne dépassant pas:
- 12 000 euros par an pour une personne
- 21 000 euros par an pour un couple

SECOURS D'URGENCE

Selon la situation

1/2 GRATUITÉ DE CANTINE

(Enfant scolarisé sur la commune et Parents domiciliés sur la commune) - Sous conditions de ressources

Les situations sont examinées par les membres du conseil d'administration du CCAS.

L'intégralité des sommes collectées au cours lors de la vente des tickets de la tombola organisée par la maison du tourisme lors du marché de Noël a été reversée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)... et les heureux gagnants du lot unique, un très beau et grand ours, sont Jackye et Claude LUCIANO



OÙ S'ADRESSER ?

Dossier à retirer et à retourner au secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél. : 04 94 98 25 20 - ccas@lacadieredazur.com

Mardi : 13h30-17h15 Jeudi : 8h30-12h30

PERMANENCES

ASSISTANTE SOCIALE UTS SUD SAINTE BAUME

sur rdv : 04 83 95 57 30

Centre de solidarité

21 A rue St Louis - 83330 Le Beausset

Une permanence à La Cadiere d'Azur en mairie annexe

sur rdv : 04 83 95 57 30

le 1^{er} jeudi de chaque mois

RÉDACTEUR SOCIAL

(dossier retraites)

Centre de solidarité

21 A rue St Louis - 83330 Le Beausset

sur rdv : 04 83 95 57 30



CRÈCHE 1, 2, 3 SOLEIL

Nombre d'enfants accueillis en 2017 : 37

Nombre d'enfants accueillis en 2018 : 41

La crèche 1, 2, 3 Soleil accueille chaque jour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans dans un cadre de vie sécurisé, adapté au développement des tout-petits et à l'accueil de leur famille. Les enfants sont répartis en sections par âge et bénéficient d'activités adaptées à leur développement psychomoteur. La crèche dispose d'un espace extérieur permettant aux professionnels de sortir les enfants et d'organiser des ateliers en plein air dès que la météo le permet.

Les repas de la crèche 1, 2, 3 Soleil sont conçus par une diététicienne, selon les recommandations ministérielles (GEM-RCN). Le projet pédagogique vise à accueillir les enfants dans le respect de leur individualité : les activités proposées - et jamais imposées - favorisent l'éveil et le développement de chacun en fonction de ses besoins et de ses désirs. Chaque semaine, des ateliers intégrant la « Nature » sont organisés et au minimum une fois par trimestre, les parents sont invités à partager ce moment fort avec leur enfant et les professionnels de la crèche 1, 2, 3 Soleil.



Assistantes maternelles agréées sur le territoire de La Cadière d'Azur

11 assistantes maternelles agréées et 32 places

Les assistantes maternelles assurent à leur propre domicile l'accueil individualisé de un à quatre enfants.

Le droit d'exercer la profession d'assistante maternelle est accordé par agrément des services départementaux de protection maternelle et infantile du Conseil Départemental qui s'assurent de son état de santé, des conditions d'accueil et d'hygiène et de ses capacités éducatives. L'agrément fixe également le nombre d'enfants accueillis dans son foyer. L'accueil des enfants de 2 mois et demi à 4 ans se déroule suivant des horaires convenus avec les parents.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

2018 : 29 familles accueillies pour un total de 51 enfants

Le LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription au Centre Culturel Cadiérens (3C), rue Paul Bert, dans les locaux mis à disposition par la Mairie.

Ce lieu d'accueil « LES PETITS PAS », ouvert tous les vendredis de 8h45 à 11h45, permet de rencontrer des professionnelles afin que les parents puissent échanger avec d'autres parents dans une ambiance détendue et conviviale et pour que les enfants de moins de 6 ans rencontrent et jouent avec d'autres enfants afin de favoriser leur éveil.

- Le LAEP est un des premiers lieux de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde.
- Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.
- Le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

LA FANFARE - HARMONIE LYRE VIGNERONNE ET DON AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Une nouvelle fois La fanfare - harmonie la LYRE VIGNERONNE, placée sous la direction de Jean-Paul PASTOURELY a donné un concert à l'Espace Culturel au profit du CCAS.

Les applaudissements fournis et les nombreux rappels attestaient de la satisfaction du public venu en connaisseur.





LES POMPIERS À L'HONNEUR POUR LA SAINTE-BARBE

Comme chaque année la caserne des pompiers de La CADIÈRE D'AZUR a organisé la cérémonie de la Sainte-Barbe au monument aux morts et au centre d'incendie et de secours. Cette cérémonie était placée sous le commandement de l'adjudant-chef Jean-Yves CRISCUOLO.

Pour honorer leur patronne, Sainte-Barbe, les pompiers ont investi, le square Athanase BONIFAY qui a vu nombre de camions être installés pour le plaisir des petits heureux de voir les engins de tout près.

Après une allocution devant le Monument aux Morts, l'abbé Charles-Magloire OWANA a procédé sous le regard de Sainte-Barbe à la bénédiction des pommes, du matériel, des véhicules, des pompiers et de l'assistance.

À l'issue du dépôt de gerbe, c'est en toute solennité que le Maire René JOURDAN et l'adjudant-chef Pierre Yves CRISCUOLO ont décerné leurs récompenses aux récipiendaires dont voici le détail :

- Échelon or : Adjudant-chef BORSOTTI, l'adjudant GUILLIANO
- Échelon bronze : sergent - chef TIMOTEO
- Échelon bronze, nommé au grade de sergent- chef : sergent BRUNO
- Nommé au grade d'adjudant-chef : adjudant GOY
- Nommé au grade d'adjudant : sergent-chef OLLIVIER
- Nommé au grade de caporal : sapeur MONDOT et sapeur RAFIN

Lors de l'accueil au centre d'incendie et de secours, le Maire a rendu un hommage appuyé aux pompiers et a tenu à associer le Centre Communal Feux et Forêt - Réserve Communale de la Sécurité Civile (CCFF-RCSC) de la CADIÈRE D'AZUR mais aussi aux trois secouristes morts dans le crash d'un hélicoptère de la Sécurité Civile en allant prêter se-

cours aux victimes des inondations. Le Maire a salué l'engagement, le professionnalisme et le courage des forces de secours et a assuré toute sa reconnaissance et sa gratitude pour leur engagement au service des autres. Il a souhaité que les équipements soient à la hauteur du service apporté, car la qualité de service reste avant tout une réalité humaine.

L'ensemble des secours a été félicité et remercié.

Le Maire a ensuite adressé une pensée émue pour Jean-Louis CANOLLE, ancien chef de corps, dont les obsèques se sont déroulées récemment tout en saluant l'hommage rendu par ses pairs et pour Franck BAUDOUIN dont le papa venait de décéder.

Durant cette matinée, la fanfare-harmonie la Lyre Vigneronne de La CADIÈRE D'AZUR assurait les sonneries réglementaires et à l'issue de la cérémonie les participants ont partagé un moment convivial.





Concert chansons variétés Françaises par la Chorale Arc en Ciel de Provence organisé par le ROTARY INTERNATIONAL VALLÉE de SAINT-CÔME

Venir en aide aux enfants défavorisés et aux personnes âgées isolées est l'une des missions essentielles du ROTARY INTERNATIONAL VALLÉE DE SAINT-CÔME. À ce titre, un concert a été organisé le 16 novembre 2019, à l'Espace Culturel et, pour la première fois et à leur initiative, la chorale « Arc en Ciel de Provence » a donné un récital de très grande qualité.

Le public a été conquis par cette chorale dont la présence de 40 Cho-

riste répartis sur 4 pupitres (soprano, alto, ténor et basse) venant de Sanary-sur-Mer, Six-Fours, La Seyne-sur-Mer, Toulon, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur et dirigée par le Chef de cœur et pianiste Pascal BRUNO. La recette a été entièrement reversée au CCAS au bénéfice des enfants et anciens de la commune de la Cadière d'Azur afin de leur apporter le meilleur soutien.

SEMAINE EUROPÉENNE DES RÉDUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets Ménagers, la municipalité avec le concours du SITTOMAT a organisé un après-midi de sensibilisation.

Cette sensibilisation s'est déroulée en deux parties :

- la première partie, les ambassadeurs du tri sélectif ont sensibilisé les enfants du centre de loisirs sans hébergement, ceux de l'accueil des jeunes de la commune au tri sélectif mais aussi des enfants venus avec leurs parents, des adhérents d'associations et des habitants des communes voisines...à trier correctement les déchets (recyclable, verre, papier, encombrant, pile et encre...). Ils ont expliqué les principes et les enjeux de la collecte sélective pour l'environnement
- La deuxième partie a été consacrée à diverses informations transmises par le Directeur Général du SITTOMAT, M. J.F. FOGACCI : rôle du « Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez », pourquoi et comment trier ? L'accompagnement du SITTOMAT dans le tri des déchets... Puis des chiffres ont été présentés :



- pour la CASSB : 800 inscriptions pour l'obtention des poulaillers dont 96 pour notre commune. Les poules pouvant se nourrir de déchets de cuisine et de jardinage. En effet, reste de repas, épluchures de légumes et de fruits... sont autant de déchets que les poules consomment. Ainsi adopter une poule pourrait nous permettre de réduire nos poubelles de 150 kg par an.
- 167 lombricomposteurs dont 2 pour notre commune, 10 000 Stop pub ont été distribués depuis 2013 dont 900 pour notre commune ainsi que 8 200 composteurs individuels depuis 2004 dont 738 pour notre commune.

Puis une Conférence d'Anne PARENTE, maître composteur, qui a présenté le projet Lombric -Poules. Projet pour lequel elle a obtenu le trophée 2019 de l'innovation et de l'installation de la Chambre d'Agriculture du Var. Ce dispositif comprend à la fois un élevage avicole de poules pondeuses et d'un lombricompostage, permettant aux collectivités ou aux autres institutions partenaires de réduire leur volume de déchets ménagers.





Le Bus des Aînés Un premier bilan très positif

L'Assemblée Générale de l'association, « le Bus des Aînés » s'est déroulée le 11/12/2019 à la maison du terroir et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) à La CADIÈRE d'AZUR avec une très nombreuse assistance.

Le président Robert DELEDDA et le bureau ont tenu à remercier le Président et les vice-présidents de la CASSB d'avoir **mis à disposition un mini bus avec des aménagements spécifiques et des conditions d'accessibilités adaptées pour les personnes à mobilité réduite** pour les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et des Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA)... situés dans le territoire de la CASSB.

Tous les objectifs définis ont été atteints et des actions ont été menées et développées à la satisfaction de tous :

- Organisation et tenue des Olympiades inter-établissement avec jeux de belote, histoire du football et jeu de balles aux pieds, passer son baccalauréat, parties de billard chinois...
- Création d'un Club de belote et rencontre deux fois par mois dans des établissements différents
- Rencontre et échanges conviviaux et festifs inter établissements (ateliers confection de pâtes fraîches, animations musicales, jeux...)

Après les félicitations et les remises des récompenses, les participants se sont mis à danser sur des chansons d'hier et d'aujourd'hui. Moment musical et dansant animés par Vincent PORET, animateur de la Bastide du Baou.

« Ce mini bus est une chance car il permet de sortir les résidents en fauteuil roulant que nous ne pouvions pas amener et de voir le visage radieux de nos résidents est un immense bonheur »

Nadia, aide médico psychologique à MANON des SOURCES (Le BEAUSSET)

« Cela nous a permis de nous rencontrer, d'échanger dans des lieux différents et réaliser d'autres projets... »

Vincent PORET, animateur à la BASTIDE du BAOU à SANARY SUR MER

« Les sorties avec le Bus des Aînés ont été très appréciées par nos résidents et nos animatrices étaient ravies d'organiser ces sorties dans des lieux différents et visiter les communes de la CASSB »

Claudia BIANCONI, directrice des Alizés à SAINT-CYR SUR MER

« Quel moment agréable, quel plaisir de nous retrouver dans une ambiance festive »

Colette résidente des Alizés.

Jacqueline CORTES, résidente de MANON DES SOURCES au BEAUSSET, a offert au Président de la CASSB un album photos des sorties avec le minibus...





ARRIVÉE DU PÈRE NOËL... À LA CADIÈRE D'AZUR

Dès 16h30 les enfants, parents et familles étaient présents mardi 17 décembre, à l'invitation de la municipalité, pour accueillir le Père Noël à la place JEAN-JAURES. Évènement devenu traditionnel et incontournable.

Des animations (jeux en bois, dessins, danses, ateliers...) étaient proposées et offertes aux enfants, sans oublier la dégustation des succulentes crêpes qui ont fait le délice des enfants mais aussi des parents. Le Père Noël tant attendu est arrivé et a enchanté les enfants... et leurs parents. L'impressionnante file d'attente n'aura pas découragé ni impressionné les enfants pour la photo souvenir sous l'immense sapin décoré... ou pour lui rappeler les cadeaux à emporter pour le 24 décembre au soir ou le 25 décembre !





ANNIVERSAIRE

Les 40 ans de l'Association de loisirs « ÂGE TRESEN »

**L'ASSOCIATION A FÊTÉ SES 40 ANS D'EXISTENCE
DANS LA GAÏETÉ, LA BONNE HUMEUR ET AVEC UNE GRANDE PAGE DE SOUVENIRS...**

Pour célébrer cet anniversaire, La Présidente Sylviane PRUDHOMME, son bureau et le Conseil d'Administration avaient convié les adhérents à déjeuner dans la salle de réception du domaine du GROS NORE mis à la disposition par son propriétaire Alain PASCAL.

Le lancement de ce moment a été marqué par la rétrospective réalisée en vidéo par M. ANCHINI, avec l'aide de MANO et VINCENTE pour les photographies, des événements forts de l'association.

La Présidente dans son allocution de bienvenue a remercié les municipalités successives pour leur aide précieuse durant toutes ces années, le Maire René JOURDAN, Robert DELEDDA 1^{er} adjoint, Andrée SAMAT vice-présidente du conseil Départemental... en rappelant qu'en 40 ans, 89 bénévoles ont été administrateurs/trices de l'association ainsi que la fidélité des adhérents chaque année plus nombreux qui attestent de la vitalité de l'association. Eliane AMENDOLA (10 ans au CA et 8 ans Présidente) fut mise à l'honneur mais aussi Marie CAMOIN, adhérente depuis 1979, qui organisait avant la date de la création de l'association des voyages pour les personnes du village avec le chauffeur de toujours Robert ROSSO.

Ce fut ensuite l'occasion pour le Maire René JOURDAN de rendre un hommage appuyé à l'une des plus anciennes associations de La CADIÈRE D'AZUR, en saluant le dévouement des bénévoles (Président.e.s, Membres des bureaux et des Conseils d'administrations... remémorant l'évolution de l'association créée en décembre 1979... tout en rappelant que la vie associative reste l'une des composantes essentielles de dynamisme d'un village.

Les Président.e.s depuis la création de l'association : Edmond MORI (1979/1991), Pierre DUREAU (1992/1999), Jacques WEYLAD (2000/2001), Eliane AMENDOLA (2002/2010) Paule BOULOGNE (2011/2013), Sylvianne PRUDHOMME (2014/...)



La fanfare - harmonie la Lyre Vigneronne a offert un concert de très grande qualité aux résidents mais aussi aux visiteurs et voisins de la place « Sainte-Madeleine ».

Jean-Paul PASTOURELY et ses musiciens ont reçu une très belle ovation des spectateurs.





Résidence autonomie "Sainte-Madeleine" et Repas avec l'Âge TRESEN

L'association toujours porteuse de bonne humeur rend visite, tous les mois, aux résidents en partageant un repas.

Ils ont dit...

Mots de la Présidente (Sylvianne PRUDHOMME)
et du vice-Président (Michel GAUBERT)

« C'est toujours avec le même plaisir qu'une quarantaine d'adhérents viennent partager une fois par mois, un déjeuner à thème ou des plats régionaux, avec les résidents. Chaque repas nous permet de nous retrouver, de chanter... mais aussi, depuis peu, de mettre en place des « après-midi loisirs ».

Résidents et adhérents se retrouvent autour d'une partie de belote, contrée ou scrabble.

Un goûter est offert par la résidence à chaque participant. Cela permet

de s'ajuster face aux difficultés ou niveau des uns et des autres. Cette bienveillance est primordiale pour que chaque participant prenne du plaisir à jouer et conserve surtout l'envie de revenir !

La Résidence autonomie "Sainte-Madeleine" nous ouvre également ses portes pour participer aux ateliers mis en place par la municipalité. Ainsi nous bénéficions de l'accès aux différentes activités (Mémoire, Gym douce et sophrologie). Là encore, cette opportunité permet d'échanger autour de ces temps dits de « bien-être » en respectant les niveaux de chacun et tout cela dans la bonne humeur !!! »

Germaine et Jacques « quel plaisir de se retrouver tous les mois...

Ce sont des ami.e.s et on partage parfois nos soucis ! »

Antoinette « se retrouver autour d'un repas... puis jouer ensemble aux cartes... des moments précieux »



EXPOSITION NATURA 2000

La Municipalité a proposé une exposition « Natura 2000 » avec le Parc régional naturel de la Sainte-Baume ». La zone Natura 2000 a été expliquée en 6 panneaux dont les thèmes abordés ont permis de découvrir la politique du programme Natura 2000, ses milieux et espèces emblématiques ainsi que les interactions entre sports de pleine nature et préservation des milieux naturels.





ATELIER PÂTES FRAÎCHES

Dans le cadre des relations avec d'autres EHPAD, c'est avec plaisir que nous avons accueilli les résidents de l'EHPAD LE VERGER situé à SANARY SUR MER pour assister à la fabrication de pâtes fabriquées artisanalement par le CADIÈREN Stéphane TRIBOUT et son épouse Valérie.

Après avoir visionné un film sur l'atelier et avant de nous montrer la fabrication, Stéphane nous informa que son papa Robert était fier de la fabrique de pâtes fraîches qu'il a créée il y a plus de 33 ans. Il raconta que cette histoire était née de la confection de raviolis pour ses collègues du chantier naval de la Ciotat et, il a ensuite décidé d'ouvrir son établissement au cœur de la ville de SAINT-CYR SUR MER avec un ami. Le nom de l'établissement « Aux 4 Epis » voit le jour grâce à l'association de ces deux amis et de leur épouse respective. Robert est aujourd'hui, d'autant plus heureux de voir que son fils Stéphane lui succède accompagné de sa belle-fille Valérie ; ainsi que ses deux petites-filles Estelle



et Cindy. Une belle histoire de famille dans cet établissement où les produits sont fabriqués sur place et à la demande du client, le tout avec des matières premières naturelles et de saison.

Stéphane ensuite, passa à la fabrication « l'art et la manière de réaliser des pâtes fraîches maison » et, nous avons eu le grand plaisir d'assister à cette très belle démonstration et d'écouter ses conseils très utiles... pour réussir parfaitement à les fabriquer !

« Il ne faut pas être pressé et c'est rigolo à faire en plus en bonne compagnie » dit Madeleine.

CLUB DE BELOTE

Un club de belote a vu le jour et un mercredi sur deux les résidents pourront s'adonner à la belote soit à la résidence autonomie soit en allant vers d'autres structures accueillantes des personnes âgées.

Les premières parties se sont organisées entre l'EHPAD « la bastide du BAOU » situé à SANARY et la Résidence.

Les objectifs de ces rencontres sont de permettre à nos aînés de maintenir leurs fonctions cognitives, de favoriser le lien social par la communication tout en conservant une bonne image de soi.



HOMMAGE

Notre doyenne, Marguerite AMIC née le 05 octobre 1915 et installée à la Résidence depuis le 1^{er} février 1996 nous a quittés le 04 novembre 2019.

L'esprit jeune, toujours optimiste, curieuse de tout et soucieuse de son prochain elle était appréciée par tous les résidents.

Toujours entourée par son fils Jean et sa famille, encadrée avec bienveillance par ses infirmières et l'équipe de la Résidence.

Le Maire René JOURDAN et le Conseil d'Administration du CCAS adressent à son fils Jean et à sa famille leurs sincères condoléances.





LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « SAINTE-MADELEINE » ET LA FÉDÉRATION GÉNÉRATIONS MOUVEMENT DU VAR

La Résidence autonomie a eu le plaisir d'accueillir pour une rencontre et une formation informatique sur de nouveaux logiciels la Fédération « Générations Mouvement du VAR » représentée par Pierre ISAAC, formateur. Ont participé à cette formation : Sylvianne PRUDHOMME et Martine DI MAURO de l'association de loisirs des seniors l'Âge Tresen de La CADIERE D'AZUR, Martine DALMASSO et Marie-Josée POTEL de l'association Coustiero Florido de SANARY-SUR-MER, Jean LOUIS IMBERT de l'association Le Godillot Gourmand de SOLLIÈS-VILLE, Raymond DURAND et Petra BUADES de l'association à la découverte de l'Europe de SALON DE PROVENCE.



Atelier memoire



Atelier de Pâques

NOËL DES KIWANIENS

Depuis 33 ans, les Kiwaniens du Club service SANARY, BANDOL, OLLIOULES viennent fêter NOËL à la Résidence. Cette année c'est le Président DE SAINT PULGENT qui est venu avec des membres du club et le Père Noël chargé de cadeaux pour les résidents.

L'après-midi a été animé par l'orchestre Art en scène et le goûter fut arrosé par un pétillant offert par les domaines BUNAN dont Paul, un des fondateurs de cette action nous honore chaque année de sa présence.





La Résidence autonomie "Sainte-Madeleine" et les rencontres intergénérationnelles

UN PROJET RICHE ET FÉDÉRATEUR

Après avoir mis en place des ateliers (Gym douce, mémoire, sophrologie, poterie, bien-être, zoothérapie, sensoriel, botanique, lamathérapie, prévention des risques...) dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental nous avons souhaité au cours du deuxième semestre réaliser un projet avec la crèche 123 soleil puis avec l'accueil de loisirs sans hébergement... car depuis longtemps, nous sommes convaincus de la richesse de rapprocher les générations. Ces rencontres ont été faites à travers différents projets et activités avec des notions de partages et d'échanges.

Les objectifs ont été multiples

Les jeunes enfants ont pris conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. Cela a été aussi source d'une transmission de savoir : savoir-faire et savoir-être.

Les personnes âgées, quant à elles, ont été valorisées en partageant leur expérience, leur vécu et ont été stimulées socialement et de manière cognitive.

Pour les deux, ce sont des moments agréables et riches, de découverte de l'autre !

Diverses formes de projets ont été possibles

Plusieurs rencontres ont été organisées à la résidence :

- Au début, le 1^{er} échange a été simple, autour d'un goûter, d'une chanson. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel...) et des sujets en pâte en sel réalisés par les enfants ont été offerts aux résidents et une mosaïque de photos pour le personnel.
- Dans un second temps, depuis plusieurs semaines des activités sensorielles et manuelles ont été organisées pour que les enfants et les résidents puissent s'offrir mutuellement leur œuvre lors de l'arbre de Noël qui s'est déroulé le 16 décembre 2019.

Avec l'accueil de loisirs sans hébergement un projet est en train de naître réalisé par l'équipe que dirige Jonathan LOPEZ et qui sera partagé par les résidents et des dates seront planifiées pour le début d'année 2020.

« *C'est que du bonheur pour les enfants et les seniors* »

dit Nicolas du groupe des PITCHOUNS

« *Nous sommes heureux d'aller à la Résidence voir les mamies et les papys* »

dit Loukian du groupe des COP'S



L'arbre de Noël organisé par la Résidence pour les enfants de la crèche «1, 2, 3 Soleil » s'est tenu lundi 16 décembre 2019. Les enfants avec les résident.e.s ont joué, chanté dessiné à quatre mains et un homme habillé en rouge était attendu.

La qualité des animations partagées a fait en sorte que la magie de Noël a rapidement opéré mais les enfants et les résident.e.s qui n'ont toutefois pas oublié leur objectif principal : rencontrer le Père Noël. Heureusement ce dernier ne s'est pas fait attendre et a distribué les cadeaux confectionnés par les enfants et les résident.e.s.

Les enfants ont également échangé avec le Père Noël en lui glissant quelques mots à l'oreille... peut-être une liste complémentaire pour le jour J.





Le Repas de Noël en chanson

Grâce à tous les participants (résidents, amis, familles, association « Âge Tresa »...), toutes les tables ont été ornées d'une touche d'amour et d'amitié.

Ce repas et l'après-midi musical, ont été une grande réussite et l'ambiance était festive tout en savourant un excellent repas fait maison et servi par le personnel de la résidence qui n'a pas démerité un grand MERCI et des félicitations.

Le Père Noël n'avait pas oublié de passer pour la plus grande joie des convives.

... et comme l'ont dit certains d'entre eux « a l'an que ven »



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT
du Var

CANTON
du Brausset

SERVICE VICINAL

COMMUNE de La Cadière

TABLEAU

Des portions des chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires entretenues à l'état de viabilité au 1^{er} janvier 1900 sur le territoire de cette commune.

NUMÉROS des CHEMINS.	INDICATION DE LEUR DIRECTION.	PARTIES ENTRETENUES A L'ÉTAT DE VIABILITÉ.	LONGUEURS.
1^{er} CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION			
26	du Brausset à La Cadière	de 1 ^{re} 211 à 6 ^{re} 24	4392 ^m
104	du Brausset à Baudet	de 4 ^{re} 35 à 6 ^{re} 45	2100 ^m
2^{es} Chemins d'intérêt commun			
2	du ch ^{emin} de G ^{rand} à N ^{ord} au ch ^{emin} de G ^{rand} à N ^{ord}	de 6 ^{re} 00 à 2 ^{re} 719	2719 ^m
17	d ^u N ^{ord} à N ^{ord}	de 1 ^{re} 24 à 4 ^{re} 512	2692 ^m
3^{es} Chemins vicinaux ordinaires			
5	des Salins	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	1713 ^m
6	de St Antoine	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	5676
7	de St Pierre	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	3327
8	de la Louvière	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	785
10	de la Madrague	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	270
11	de la Biquette	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	1250
12	des Calades St André	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	"
13	de Marang	de 1 ^{re} 00 à 1 ^{re} 00	1778 ^m

Vu par l'Agent voyer d'arrondissement.

A Toulon, le 23 janvier 1900

Vu et arrêté par le Maire en ce qui concerne les chemins vicinaux ordinaires, et publié aujourd'hui dans la commune.

A , le 189

EXTRAIT DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE SUR LES CHEMINS VICINAUX.

Art. 106. Chaque année, au commencement du mois de janvier, il sera publié et affiché, dans les communes, un tableau des chemins, indiquant l'état de leur viabilité.

Art. 107. Dans les dix jours qui suivront la publication, les intéressés seront admis à présenter leurs observations sur l'état des chemins et à demander que cet état soit constaté contradictoirement.

Les chemins qui n'auront fait l'objet d'aucune observation seront considérés comme étant en état de viabilité par le seul fait de la publication du tableau et leur dégradation ultérieure pourra donner lieu à des demandes de réparation.

Dressé et certifié par l'Agent voyer cantonal.

Au Brausset, le 1^{er} janvier 1900

Vu par l'Agent voyer en chef.

A Draguegnan, le 30 janvier 1899

Vu et arrêté par le Préfet pour ce qui concerne les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

A Draguegnan, le 15 février 1899

Le Préfet du Var

Le Secrétaire Général

Chemins entretenus en état de viabilité en l'an 1900 !

La municipalité de La Cadière d'Azur a toujours entretenu et apporté un soin attentif aux routes qui sillonnent ses campagnes...